
Conférence du désarmement

8 février 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent troisième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 8 février 2011, à 10 h 15

Président: M. Marius Grinius..... (Canada)

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1203^e séance plénière de la Conférence du désarmement. La semaine dernière, nous avons eu des échanges très intéressants sur les deux premières questions centrales, et j'espère que nous poursuivrons cette semaine avec des échanges très riches sur les deux autres questions centrales, avec aujourd'hui un accent particulier sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Actuellement, 20 orateurs sont inscrits sur la liste. Je vais maintenant énumérer les cinq premiers, et je poursuivrai mon énumération au fur et à mesure des interventions. Les cinq premiers orateurs sont les suivants: la Hongrie, au nom de l'Union européenne, le Brésil, la Fédération de Russie, l'Algérie et la Suisse. Je donne la parole à la Hongrie.

M^{me} Giannella (Hongrie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays candidats (Croatie, Islande, Monténégro, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), les pays du processus de stabilisation et d'association et les pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie), de même que la Géorgie et l'Ukraine, s'associent à cette déclaration.

Les activités spatiales sont en plein essor. L'espace est une ressource ouverte à tous les pays du monde, qu'ils aient déjà entrepris des activités spatiales ou qu'ils soient appelés à le faire dans l'avenir. C'est pourquoi l'Union européenne juge qu'il est nécessaire de renforcer la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique et pense qu'un processus pragmatique et progressif peut faciliter la réalisation de cet objectif avec la célérité requise par la vitesse de l'essor actuel. Les activités dans ce domaine doivent pouvoir être menées dans un environnement pacifique, sûr et stable. Il faut en effet prévenir une course aux armements dans l'espace. La prévention d'une course aux armements dans l'espace contribue au renforcement de la sécurité internationale et à la promotion de la coopération internationale destinée à permettre à tous les États d'explorer et d'utiliser librement l'espace à des fins pacifiques. C'est pourquoi l'Union européenne en général et ceux de ses membres qui sont aussi membres de la Conférence du désarmement en particulier sont favorables au renforcement du cadre multilatéral régissant la préservation d'un environnement pacifique, sûr et stable dans l'espace.

Nous tenons à rappeler qu'en 2008 et 2010, l'Union européenne a soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies les résolutions sur le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (résolutions 63/64 et 65/73). Les États membres de l'Union européenne ont voté pour la résolution de l'Assemblée générale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et, en 2010, ils se sont portés coauteurs de la résolution sur les mesures propres à renforcer la transparence et la confiance dans les activités spatiales. Nous avons hâte de travailler de façon constructive avec le Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de cette dernière résolution.

L'Union européenne vous est reconnaissante, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. En particulier, elle apprécie les efforts faits par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine pour placer ce sujet au cœur de l'action internationale dans le but de renforcer la sécurité internationale dans l'espace. Nous avons pris note avec intérêt de la proposition sur un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre d'autres objets spatiaux, proposition présentée lors de la session de 2008 de la Conférence du désarmement.

S'agissant de ce projet de traité, l'Union européenne a indiqué que, si elle partageait l'objectif global de la préservation de l'espace en tant qu'environnement exempt de conflits armés, elle estimait que la réflexion et l'effort devaient se poursuivre en ce qui concerne les éléments d'un traité international efficace. Par exemple, il reste difficile de parvenir à un consensus en ce qui concerne les définitions requises pour un instrument juridiquement

contraignant. En principe, un futur traité sur la sécurité dans l'espace devra comporter un système de vérification efficace et fiable. L'Union européenne considère que l'idée d'un éventuel futur protocole additionnel n'est pas suffisamment ambitieuse. De même, un tel traité devra résoudre clairement la question des expérimentations d'armes antisatellite. Cependant, ces difficultés ne doivent pas nous empêcher de travailler sur les éléments contenus dans cette proposition.

L'Union européenne est attachée à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance propres à améliorer concrètement et rapidement la sécurité et la stabilité dans l'espace. Nous sommes également particulièrement sensibles à la question des risques engendrés par les débris spatiaux, qui ont un effet néfaste sur les activités présentes et futures.

En septembre 2007, dans sa réponse au sujet de la résolution 61/75 de l'Assemblée générale, l'Union européenne a souligné qu'un code de la route non contraignant régissant les activités spatiales et intégrant les meilleures pratiques entre les acteurs concernés servirait cet objectif. L'Union européenne promeut l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices internationales non contraignantes, un outil destiné à renforcer la sécurité, la sûreté et la prévisibilité de l'ensemble des activités spatiales. Ces lignes directrices auraient pour effet, notamment, de limiter, voire de réduire au minimum, les interférences néfastes, les collisions ou les accidents dans l'espace, ainsi que la création de débris. Les événements des dernières années écoulées, notamment la collision entre des satellites américain et russe, prouvent que la sécurité dans l'espace ne se limite pas à des considérations relatives au déploiement d'armes dans cet environnement.

À cette fin, la Conférence du désarmement le sait bien, l'Union européenne a mis au point un projet de code de conduite pour les activités dans l'espace. Elle a mené de larges consultations avec plusieurs grandes puissances spatiales. À la suite de ces consultations, nous avons produit une nouvelle version de notre proposition de code de conduite, sur la base de laquelle, le 27 septembre 2010, le Conseil de l'Union européenne a chargé M^{me} Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, d'engager de nouvelles consultations élargies. Un exemplaire de ce document révisé vous a été distribué.

L'Union européenne mène actuellement un processus consultatif avec autant de pays que possible, à la fois actifs et non encore actifs dans le domaine spatial, dans le but de discuter de cette proposition et de recueillir les points de vue de ces pays. Ce processus nous permettra de travailler à l'amélioration du code de conduite. Le projet de code de conduite repose sur trois principes: liberté pour tous d'utiliser l'espace à des fins pacifiques; préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite; prise en considération des besoins légitimes de sécurité et de défense des États. Suivant notre proposition, le code serait applicable à l'ensemble des activités spatiales menées par les États ou les entités non gouvernementales. Il serait non contraignant et ouvert à tous les États. Il établirait les principales règles que les puissances spatiales devraient observer dans leurs activités tant civiles que militaires.

Le projet de code de conduite n'a pas pour objet de concurrencer ou de remplacer des initiatives spécifiquement consacrées au déploiement d'armes dans l'espace. Au contraire, en tant que mesure de transparence et de confiance, le projet de code de conduite insiste sur la nécessité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour empêcher l'espace de devenir le théâtre de conflits et exhorte tous les pays à résoudre pacifiquement leurs différends en matière spatiale. Il pourrait contribuer utilement et concrètement aux futures discussions du Groupe d'experts gouvernementaux.

Parallèlement aux consultations bilatérales, nous examinons la possibilité d'organiser en 2011 une réunion multilatérale d'experts consacrée à notre initiative. Cette réunion multilatérale d'experts s'inscrira dans le cadre de la préparation de la conférence diplomatique spéciale ouverte à la participation volontaire de tous les États, au cours de laquelle le code de conduite sera ouvert à la signature. Du fait de la dimension supérieure du code de conduite, il ne serait pas judicieux d'en saisir une des instances existantes chargées des questions de désarmement, telles que la Première Commission de l'Assemblée générale ou la Conférence du désarmement, ou une des instances régissant les activités spatiales civiles, telles que la Quatrième Commission de l'Assemblée générale ou le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). Nous tiendrons la Conférence du désarmement informée du déroulement des travaux sur le projet de code de conduite.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M^{me} Giannella de sa déclaration, et je donne la parole au Brésil.

M. de Macedo Soares (Brésil) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la prévention d'une course aux armements dans l'espace est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence depuis 1981, année au cours de laquelle le Comité du désarmement a reçu pour mandat, en application de la résolution 36/99 de l'Assemblée générale, de conclure «un traité international à cette fin, des mesures efficaces visant à empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique» et «d'engager des négociations en vue d'aboutir à un accord sur le texte de ce traité».

Quelques années auparavant, en 1978, les États étaient arrivés à la conclusion que l'espace n'était pas étranger à la sécurité internationale, et que cette question devrait être réglée dans le cadre des Nations Unies. C'est pour cette raison que la question a figuré dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont le paragraphe 80 indique spécifiquement ce qui suit: «Pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées, conformément à l'esprit du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.».

Pour être bref sur le contexte historique, je voudrais simplement, si vous me le permettez, rappeler que la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace offre un potentiel de progrès intéressants, la dernière occasion en date ayant eu lieu lorsque la Conférence du désarmement a, entre 1985 et 1994, créé un comité spécial chargé d'examiner cette question dans le but de passer en revue l'ensemble des accords existants, les propositions et les futures initiatives. Cet appel a fait l'objet d'une décision contenue dans le document CD/584. Or, malheureusement, en 1994, le rapport final du comité spécial ne renfermant aucune conclusion définitive, les États membres n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus sur la reconstitution du comité. Depuis, l'examen de la question se limite à des propositions distribuées par certaines délégations, mais aucun débat officiel n'a eu lieu.

Depuis 1981, dans le cadre de l'ONU, l'Assemblée générale a adopté plus de 30 résolutions consacrées à la question de l'espace, principalement à un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à la question de la transparence, résolutions qui ont reçu un appui presque unanime. Cette année, qui marque le trentième anniversaire de la résolution 36/99 de l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement est bien loin d'avoir accompli un quelconque mandat, que ce soit le premier mandat adopté par l'Assemblée générale ou son propre mandat.

Il est important de saisir cette occasion de nous rappeler que les enseignements proposés il y a trente ans par la communauté internationale pour négocier un traité n'ont pas perdu de leur actualité. Au contraire, la sécurité dans l'espace suscite plus de préoccupation aujourd'hui qu'auparavant, multipliant par conséquent les arguments en faveur d'un tel traité.

Au cours des trois dernières décennies écoulées, la dépendance du monde à l'égard des satellites n'a cessé de se renforcer. La communauté internationale a par ailleurs pris conscience du fait que toutes les activités spatiales étaient essentielles, mais aussi fragiles face au risque d'accident et de défaillance, à la lumière des événements de ces dernières années. Dans ce nouvel environnement spatial surpeuplé, qui compte plus de 3 000 satellites en service, le nombre d'objets spatiaux inactifs et la quantité colossale de débris spatiaux font peser un risque de plus en plus évident.

Le déploiement d'armes en orbite pourrait être l'élément de trop conduisant à la fragilisation, voire à la destruction du réseau de satellites par un accident ou de quelque autre manière. C'est dans ce contexte qu'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace pourrait représenter une solution permettant d'éliminer le risque d'effondrement du système. Inutile de dire qu'un tel effondrement aurait des conséquences sur tous les pays sans exception, qu'ils disposent ou non de la technologie nécessaire au déploiement d'armes en orbite. À l'image de l'«hiver nucléaire» imaginé par Carl Sagan, nous pourrions nous retrouver plongés dans un «black-out mondial».

Parmi les nombreux aspects de la question, deux visions de base sont à l'origine d'une ligne de fracture entre les États qui s'intéressent à la question. La première est celle des États qui n'ont ni intérêt ni les moyens techniques de déployer des armes en orbite. En général, ces pays sont portés à croire, comme, je crois, l'opinion publique, que l'espace doit être exclusivement réservé au trafic des satellites qui assurent les communications, les prévisions météorologiques, l'information et autres services.

La seconde vision est celle des États qui ont les moyens de développer et de déployer différents types d'armes, offensives ou défensives, en orbite ou utilisées depuis le sol, ou encore à armes destinées à attaquer des objets spatiaux. Pour ces pays, l'espace est un environnement susceptible d'être un théâtre d'opérations militaires. C'est précisément cet usage belliqueux de l'espace qu'une immense majorité d'États souhaiterait exclure par l'adoption d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace visant à faire en sorte que l'espace ne devienne pas un champ de bataille.

Il est largement admis que l'absence d'un instrument juridique consacré au problème potentiel que poserait le déploiement d'armes dans l'espace représente une lacune qui alimente l'insécurité mondiale et la méfiance entre les puissances spatiales.

Le Brésil – pays développé engagé dans un programme spatial totalement civil – s'attend à jouir d'un accès illimité à un espace dépourvu d'armes et pense qu'il est de l'intérêt de la communauté internationale d'engager des négociations sur un instrument juridiquement contraignant destiné à prévenir le déploiement de quelque type d'arme que ce soit dans l'espace.

La triste réalité veut qu'il n'y ait pas encore consensus à la Conférence du désarmement sur l'ouverture de telles négociations, mais ma délégation espère encore que le programme de travail proposé par la présidence finira par être adopté, ouvrant la voie à des négociations. Cette frustrante paralysie a incité les délégations à rechercher d'autres voies et à proposer différentes solutions. À cet égard, différentes idées ont été émises, certaines sous la forme de propositions concrètes.

Une de ses propositions consiste, dans un premier temps, à mettre en place des mesures de transparence de confiance. Il s'agit non de prévenir une course aux armements dans l'espace, mais de réduire les tensions. Le Brésil ne refuse pas les mesures intermédiaires, et nous appuyons un certain nombre d'initiatives à l'Assemblée générale, mais les efforts de la Conférence du désarmement doivent être centrés sur un instrument juridiquement contraignant.

Une autre idée, proposée dans le cadre d'une initiative de l'Union européenne dont il vient d'être question, consiste dans l'élaboration d'un code de conduite régissant les activités dans l'espace. Je comprends que ce document sera un ensemble de lignes directrices destinées à encourager l'utilisation pacifique de l'espace, et qu'il couvrira de nombreux aspects du fonctionnement des satellites. Cependant, la question qui doit se poser est celle de savoir si ce document prendra suffisamment en compte la complexité de la sécurité spatiale internationale, notamment l'interdiction de la militarisation de cet environnement, qui appelle un instrument juridiquement contraignant.

Il convient également de souligner qu'en matière spatiale les codes de conduite sont une nouveauté et que leur incorporation au droit international public est pour le moins controversée. Les codes de conduite n'étant pas juridiquement contraignants, leur application dépendrait exclusivement de la bonne volonté des États. Cependant, il est fréquent que les documents de ce type renferment des prescriptions et des interdictions dont on s'attend qu'elles soient respectées, faute de quoi le signataire est considéré comme non désireux d'appliquer le document. Dans ce cas, les codes de conduite sont censés donner lieu à des obligations.

Le droit international précise qu'un État ne peut se soumettre à des obligations juridiques qu'à travers un processus constitutionnel qui comporte, entre autres exigences, l'avis et le consentement du pouvoir législatif. Les codes de conduite ne sont pas censés répondre à de telles exigences et ne peuvent, de ce fait, pas être considérés comme des instruments de droit international. Ils ne sont rien de plus que des documents politiques qui peuvent, certes, tisser des liens politiques et moraux, mais en aucun cas des liens juridiques.

Le projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, distribué en 2008 par la Fédération de Russie et la Chine sous la cote CD/1839, représente une contribution à l'ouverture de discussions sur un instrument juridiquement contraignant destiné à régir cette question. Malgré sa nature constructive et concrète, cette contribution demeure, dans sa formulation actuelle, un dispositif encore schématique dont certains des éléments pourraient être utiles dans le cadre d'un traité. Il faut adopter une terminologie plus fournie et plus précise.

Un des aspects positifs de cette initiative tient au fait que le document a été au cœur d'un échange fructueux entre les États membres de la Conférence du désarmement, ce qui indique que la prévention d'une course aux armements dans l'espace pourrait bénéficier de la création d'un organe subsidiaire de la Conférence du désarmement destiné à permettre des discussions directes dans le but de progresser sur ce point de l'ordre du jour. Ma délégation appuiera toute initiative que vous seriez amené à prendre dans cette direction, Monsieur le Président.

Le Brésil espère que la Conférence du désarmement adoptera son programme de travail dès que possible en y incluant la création d'un groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément aux mandats contenus dans les documents CD/1864 ou CD/1889.

L'année dernière, la Conférence du désarmement a écouté M. Frank Rose, Sous-Secrétaire d'État adjoint pour la politique de la défense et les opérations de vérification des États-Unis d'Amérique. M. Rose nous a présenté la nouvelle politique spatiale des

États-Unis. À cette occasion, il a fait une affirmation encourageante, qui m'a permis de comprendre que les États-Unis seraient prêts à appuyer un mandat sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace basé sur le document CD/1889, qui consiste, en substance, à examiner «quant au fond, sans limitation, et sans exclure la possibilité de négociations multilatérales à la Conférence du désarmement, toutes les questions se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de Macedo Soares de ses déclarations, et je donne maintenant la parole à la Fédération de Russie.

M. Loshchinin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Ce n'est un secret pour personne que la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace constitue notre priorité à la Conférence du désarmement. Je tiens à remercier l'Ambassadeur du Brésil de son analyse approfondie de la question. Nous pensons que ses conclusions et ses observations doivent être prises en considération. Nous tenons par ailleurs à exprimer notre gratitude à M^{me} Annalisa Giannella pour son intervention, et saluons en particulier le fait que l'Union européenne a indiqué sa volonté d'appuyer les efforts faits par la Fédération de Russie et la Chine pour placer cette question au cœur de l'action internationale dans le but de renforcer la sécurité dans l'espace.

Les interventions que nous venons d'entendre me permettent de mettre un accent particulier sur certains des aspects de la question qui nous intéresse aujourd'hui. Le projet de traité soumis conjointement avec la Chine (document CD/1839) est orienté vers l'adoption de mesures visant à prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes perfectionnées et déstabilisantes et le développement de nouveaux théâtres de confrontation. Le déploiement d'armes dans l'espace pourrait avoir des conséquences à la fois sans précédent et dangereuses pour la paix et la sécurité internationales. Le déploiement d'armes dans l'espace par un État aurait très certainement pour conséquence une réaction en chaîne qui, à terme, enclencherait une course aux armements dans l'espace et sur Terre. Nous devons tous comprendre les conséquences imprévisibles d'une telle tournure des événements.

Tous les États jouissent du droit inaliénable d'accéder à l'espace, de l'explorer et de bénéficier de son exploitation. C'est pourquoi il nous incombe à tous de garantir la sécurité dans cet environnement, et nous devons travailler ensemble pour trouver une solution qui contribue au renforcement de la sécurité et de la stabilité internationales. Nous ne doutons pas que le traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux soit un moyen efficace et réaliste de parvenir à cet objectif. Nous sommes prêts à coopérer très étroitement avec l'ensemble des États membres de la Conférence.

Nous voudrions nous arrêter sur certains aspects pratiques spécifiques du projet de traité soumis il y a trois ans par la Fédération de Russie et la Chine. Le préambule renferme des dispositions générales consacrées aux objectifs du traité proposé. Les principaux objectifs sont de prévenir la militarisation de l'espace et d'assurer la sécurité et la stabilité du fonctionnement des objets spatiaux. Toujours dans le préambule, il est ainsi indiqué que les régimes et accords juridiques existants sont insuffisants pour prévenir effectivement l'implantation d'armes et une course aux armements dans l'espace.

Le projet de traité renferme un certain nombre de définitions de termes employés dans le texte. Tout d'abord, j'appelle votre attention sur la définition du terme «espace». Ce terme, uniquement défini aux fins du traité, s'entend de «l'ensemble des points situés à plus de 100 kilomètres au-dessus du niveau des mers terrestres». Le droit international de l'espace n'ayant pas encore fixé de limite entre l'espace et l'atmosphère, il est proposé, dans le cadre du projet de traité, de fixer cette limite à l'altitude minimum du périgée des

satellites artificiels en orbite par rapport à la Terre, soit à environ 100 kilomètres au-dessus du niveau des mers.

Pour comprendre la signification fondamentale du projet de traité, il est primordial d'interpréter correctement le terme «arme spatiale». L'article premier dispose clairement que, pour qu'un dispositif puisse être considéré comme une «arme spatiale», il doit être spécifiquement fabriqué ou transformé pour réaliser une des fonctions décrites dans le paragraphe concerné. Un tel dispositif doit comporter ces attributs. Les autres dispositifs, souvent considérés au cours des débats comme des «armes possibles», tels que les engins spatiaux destinés à des usages pacifiques, n'entrent pas dans cette catégorie d'armes, puisqu'ils ne sont pas spécifiquement fabriqués ou transformés dans ce but et ne comportent pas ces attributs. Dans le même temps, l'utilisation de ces engins spatiaux, qui ne sont pas dotés des attributs propres à en faire des armes dans le but d'employer la force, par exemple, pour provoquer délibérément une collision entre ces engins et d'autres satellites et la destruction de ces derniers, serait interdite par le projet de traité.

J'aimerais aussi appeler votre attention sur une autre définition. Elle est assez difficile à comprendre de prime abord, je vais donc la lire lentement: «Il est admis qu'une arme est "implantée" dans l'espace dès lors qu'elle effectue au moins un tour complet en orbite autour de la Terre, suit partiellement cette orbite avant de la quitter ou se trouve en permanence quelque part dans l'espace.». Il découle de cette définition, par exemple, que les missiles balistiques n'entrent pas dans le champ d'application du projet de traité, car leur trajectoire ne répond pas à ces critères.

Il convient de noter que la disposition du traité relative au droit à la légitime défense ne comporte aucun vide qui autoriserait l'emploi d'armes antisatellite. Certes, le projet de traité n'interdit pas ses armes en tant que catégorie d'armes, mais il limite leur prolifération dans l'espace en introduisant une interdiction générale de l'implantation d'armes de quelque nature que ce soit (y compris les armes antisatellite) dans l'espace, et interdit l'emploi, à des fins hostiles, d'armes antisatellite où qu'elles se trouvent, y compris sur Terre.

Une part importante du projet de traité proposé par la Fédération de Russie et la Chine est consacrée aux dispositions qui régissent les activités de l'organisation de surveillance qui sera créée dans le but de veiller à la mise en œuvre des objectifs et des dispositions du traité. Permettez-moi d'insister sur le fait que ces dispositions fixent un cadre général. Le nom effectif de l'organisation de surveillance, son statut, ses fonctions effectives et ses méthodes de travail pourront faire l'objet d'un protocole additionnel au projet de traité. Nous sommes ouverts au dialogue et désireux d'examiner attentivement les propositions spécifiques de nos partenaires.

Pour instaurer la confiance dans l'application effective du traité et développer la transparence et la confiance dans les activités spatiales, des mesures de confiance concertées seront introduites volontairement. La vérification du respect du traité pourra faire l'objet d'un article distinct ou d'un protocole additionnel.

Au cours des nombreuses séances officielles et officieuses de la Conférence du désarmement tenues en 2008 et 2009, les États membres ont exposé leurs points de vue s'agissant du projet de traité et posé des questions spécifiques. Ces questions et les réponses qui ont été apportées ont été consignées dans le document CD/1872, datée du 18 août 2009. Nous espérons qu'au cours de la présente session de la Conférence nous serons en mesure d'examiner de façon ciblée et constructive le projet de traité soumis par la Fédération de Russie et la Chine. Bien entendu, notre délégation préférerait que ces discussions aient lieu dans le cadre du programme de travail de cette instance. Merci.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Loshchinin de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Algérie.

M. Jazaïry (Algérie) (*parle en arabe*): Aujourd'hui, la délégation algérienne voudrait aborder la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Tout d'abord, nous tenons à remercier notre invitée, M^{me} Giannella, représentante de la Hongrie, État ami, pour la pertinence de l'intervention qu'elle a faite sur ce sujet au nom de son pays conformément au règlement intérieur.

Je voudrais commencer mon intervention en disant que cette question, qui est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence, est particulièrement importante au regard de son incidence sur la paix et la sécurité du monde et sur notre quotidien.

L'espace occupe une place de plus en plus importante dans de nombreux domaines de la vie économique, sociale et scientifique. Son impact est renforcé par le progrès scientifique et technique, et il est donc nécessaire de développer un climat de sécurité, de transparence et de confiance en ce qui concerne les activités spatiales.

L'Algérie, qui s'efforce d'utiliser l'espace pour répondre à ses besoins de développement, est fermement convaincue que l'espace, qui fait partie du patrimoine commun de l'humanité, doit être exploré et utilisé à des fins exclusivement pacifiques et uniquement dans l'intérêt de tous. Il faut préserver la paix, la sécurité et la coopération internationales conformément aux principes qui sous-tendent les engagements pris et le droit international, y compris, en particulier, la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1963 et le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

Ces nobles principes et objectifs seront relégués au second plan si une course aux armements ou des hostilités se déclenchent dans l'espace. Le fait est que la militarisation de l'espace suscite des préoccupations en raison de l'importance des risques. Elle risque de fragiliser les équilibres de pouvoirs et de relancer la course aux armements, avec des répercussions potentielles graves pour la paix et la sécurité internationales, sans parler des effets négatifs sur la vie économique et sociale.

Dans ce contexte, nous tenons à rappeler le document de travail CD/1893 du 14 septembre 2010, soumis par le Groupe des 21, dans lequel le Groupe exprime ses préoccupations concernant les répercussions négatives du développement et du déploiement des systèmes de défense antimissile et la quête de technologies militaires perfectionnées susceptibles d'être déployées dans l'espace.

À l'image de nombreux pays, l'Algérie considère que le cadre juridique actuel concernant l'espace comporte un certain nombre de lacunes et qu'il ne permet pas de prévenir une course aux armements dans l'espace. C'est pourquoi un effort collectif doit être mené dans le cadre de la Conférence du désarmement dans le but de renforcer le cadre juridique existant et de combler les lacunes éventuelles qu'il renferme.

À cette fin, l'Algérie appuie la création d'un groupe de travail au sein de la Conférence du désarmement, conformément à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/44 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, résolution appuyée par l'immense majorité des États. Ce groupe de travail devra être chargé d'élaborer un traité multilatéral fixant des règles internationales juridiquement contraignantes et efficaces interdisant le déploiement de tous les types d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre les objets spatiaux.

Faute d'un consensus sur cette question, le mandat énoncé dans le document de travail CD/1864 constitue un point de départ. Dans ce contexte, nous pourrions nous inspirer de l'ensemble des efforts et initiatives menés en la matière.

À l'image du Groupe des 21, l'Algérie salut l'initiative conjointe de la Chine et de la Fédération de Russie visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. L'Algérie a également pris note du projet

de code de conduite élaboré par l'Union européenne; certes, le code ne peut relever du domaine de compétence de la Conférence du désarmement, mais il a pour objet de promouvoir la transparence et de rationaliser l'ensemble des activités menées dans l'espace, notamment les activités civiles.

Dans ce contexte, nous pensons que la négociation multilatérale est le moyen le plus approprié de mettre en place des mesures et des règles susceptibles de répondre aux préoccupations de toutes les parties.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Jazairy de sa déclaration. Avant de donner la parole à la Suisse, je voudrais informer mes collègues que 4 orateurs supplémentaires se sont inscrits sur la liste, ce qui porte le nombre total d'orateurs inscrits à 24. Les cinq orateurs qui suivront la Suisse sont la Chine, Sri Lanka, le Chili, l'Argentine et la Turquie. La Suisse a la parole.

M. Lauber (Suisse) (*parle en anglais*): L'environnement spatial a considérablement changé au cours des quinze dernières années écoulées. Le nombre d'acteurs étatiques ou non étatiques ayant accès à l'espace augmente rapidement, conduisant à un encombrement progressif de cet environnement. Les services publics mondiaux qui dépendent largement des satellites ne cessent de se développer. C'est par exemple le cas des services de géolocalisation. Ces systèmes font désormais partie des infrastructures essentielles pour les pays développés comme pour les pays en développement, et toute interruption dans leur fonctionnement aurait un effet néfaste sur leur prospérité économique. L'utilisation de l'espace à des fins militaires s'est également développée de façon significative pendant cette période. De stratégique qu'il était, le rôle des systèmes spatiaux dans la conduite des opérations militaires est devenu essentiel. Le fait que les forces armées s'appuient de plus en plus largement sur ces systèmes transforme l'espace en cible intéressante pour de nombreux acteurs.

Les évolutions dont je viens de parler nous imposent d'élaborer des lignes directrices concernant notre utilisation de l'espace si nous voulons éviter de compromettre le potentiel de cet environnement.

Aujourd'hui, la plupart des États semblent reconnaître l'importance et la nécessité de telles lignes directrices, comme l'attestent les nombreuses initiatives en cours de réalisation ou d'élaboration dans ce domaine. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) a créé un groupe de travail chargé d'examiner la question de la viabilité à long terme des activités spatiales. Ce groupe de travail a été chargé d'élaborer des mesures visant à garantir la sûreté et la viabilité de l'espace au bénéfice de tous les pays. Comme l'a indiqué ce matin notre collègue, l'Union européenne travaille actuellement sur un code de conduite pour les activités spatiales, qui a pour objet d'améliorer la sécurité, la sûreté et la viabilité de toutes les activités menées dans cet environnement.

Au cours de sa dernière session de travail, la Première Commission de l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les mesures propres à instaurer la transparence et la confiance dans les activités spatiales en 2012. Cette initiative revêt une importance particulière à nos yeux, car le mandat du groupe d'experts gouvernementaux est semblable à celui de la Conférence du désarmement. Pour cette raison, nous avons l'intention de surveiller très étroitement la progression de ce travail et d'y contribuer à chaque fois que cela sera possible.

Tout en saluant le lancement de ce processus, nous pensons qu'il importe tout particulièrement que la Conférence du désarmement contribue, elle aussi, à ce projet. Une telle contribution est essentielle, car les efforts entrepris par le COPUOS pour pérenniser la viabilité des activités spatiales seront vains si un conflit vient à se transporter dans l'espace. Il est donc primordial que nous spécifions ce qui est permis et ce qui ne l'est pas en ce qui

concerne l'utilisation de l'espace à des fins militaires. Il incombe en premier lieu à la Conférence du désarmement de déterminer comment de telles lignes directrices devront être rédigées. La Conférence doit faire preuve de pragmatisme dans l'exercice de cette responsabilité.

L'adoption de mesures juridiquement contraignantes constitue, certes, le but ultime à atteindre, mais si nous nous attachons, dans un premier temps, à élaborer des mesures politiquement contraignantes, de telles mesures nous permettront de progresser plus facilement à brève échéance.

Les mesures de transparence et de confiance forment un autre domaine dans lequel il devrait être possible de progresser. La Suisse considère qu'un des axes essentiels des lignes directrices devra être l'interdiction des attaques de satellites au moyen de systèmes à ascension directe, de l'implantation d'armes dans l'espace et de l'emploi de satellites comme armes destinées à attaquer d'autres objets spatiaux. Les lignes directrices devront également interdire les essais d'armes antisatellite.

Nous sommes conscients du fait que l'élaboration de ces lignes directrices pose de nombreuses autres questions et que bien des aspects exigent encore un examen détaillé. Par exemple, la notion d'emploi de la force dans le contexte de l'espace doit encore être définie précisément. La question de la vérification représente un autre défi majeur. Cependant, si ces éléments sont incontestables, il ne fait non plus aucun doute que notre compréhension du problème et notre capacité à identifier les difficultés principales sont bien meilleures aujourd'hui qu'il n'y a ne serait-ce que quelques années. Cela est dû au fait qu'un certain nombre de délégations ont pris l'initiative de soumettre des documents de travail consacrés à ces différents sujets. Dans ce contexte, nous tenons tout particulièrement à remercier la Fédération de Russie, la Chine et le Canada du travail qu'ils ont accompli dans ce domaine.

Même si nous n'avons pu examiner ces documents de travail que dans le cadre de discussions officieuses, ces discussions ont permis de mettre en évidence l'urgence du problème et ont fait prendre conscience à de nombreuses capitales de la nécessité de trouver une solution. Pour cette raison, nous pensons qu'il est important de poursuivre sur cette voie et de prolonger, voire d'amplifier, les efforts entrepris jusqu'à ce jour.

Il est certain que notre priorité est de résoudre dès que possible ces questions dans un cadre officiel et en exécution programme de travail adopté par la Conférence. En attendant, le processus officieux consistant à élaborer des définitions destinées à figurer dans un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, processus que certains États membres de la Conférence sont sur le point d'engager, pourrait offrir un modèle intéressant susceptible d'être repris dans le contexte de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Étant donné la multiplicité des questions techniques qui doivent encore être étudiées dans le détail sur ce dernier point, nous sommes de l'avis qu'un travail préparatoire similaire serait à la fois constructif et fructueux. La Suisse n'hésiterait pas à appuyer tout État membre de la Conférence qui serait en mesure d'engager un processus officieux de cette nature.

C'est pourquoi ma délégation espère que les diverses initiatives prises à ce jour connaîtront des suites. Elle a l'intention d'appuyer toute entreprise susceptible de permettre de progresser dans ce domaine dans le cadre de la Conférence et de participer pleinement à tous les échanges qui seront organisés.

Merci de votre attention.

Le Président (*parle en anglais*): Merci, Monsieur l'Ambassadeur Lauber. Je donne la parole à la Chine.

M. Wang Qun (Chine) (*parle en chinois*): Avant d'aborder les questions relatives à l'espace, permettez-moi, sur instruction de ma capitale, d'apporter des précisions en ce qui concerne la rumeur selon laquelle la Chine aurait accepté de participer à l'initiative parallèle organisée par l'Australie et certains autres pays dans le but de mener des discussions de fond consacrées à la question des matières fissiles. Je tiens à souligner qu'en réalité, aucune initiative de ce type n'a été prise, et que ces rumeurs sans fondement sont propagées à dessein. La position chinoise a toujours été cohérente et sans équivoque: nous avons toujours été de l'avis que la Conférence du désarmement était le cadre approprié dans lequel de telles négociations devaient être menées et que ces négociations devaient être ouvertes à la Conférence du désarmement conformément à son règlement intérieur. La Chine, soucieuse de préserver l'autorité de la Conférence du désarmement et de son règlement intérieur, et de garantir la participation universelle des États membres de la Conférence, n'appuie pas la proposition de l'Australie et d'autres pays de mener des discussions de fond consacrées à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans le cadre d'une structure parallèle à la Conférence, et elle n'a nullement l'intention de participer à ces travaux.

À en juger d'après les discussions de ces deux dernières semaines, la Conférence du désarmement a bien commencé et semble être en bonne voie. Nous devons apprécier et entretenir cette tendance en nous efforçant de rapprocher nos points de vue par la consultation en toute égalité, et en tâchant d'adopter un programme de travail dès que possible. Si, provisoirement, nous ne parvenons pas à adopter un programme de travail, la Conférence pourra s'inspirer de la pratique des dernières années écoulées, au cours desquelles elle continue d'examiner, dans un cadre officieux et en séance plénière, les questions relatives au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, au désarmement nucléaire, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à la sécurité nucléaire.

Je voudrais maintenant exposer la position de principe de la Chine s'agissant de l'espace. La Chine a toujours été favorable à une utilisation pacifique de l'espace, et elle a toujours contribué aux échanges internationaux et à la coopération en matière spatiale. Dans le même temps, elle s'est toujours opposée à la militarisation de l'espace et à une course aux armements dans cet environnement. Selon nous, tous les pays ont le droit d'utiliser pacifiquement l'espace, mais ils doivent aussi travailler ensemble pour préserver la paix et la sécurité dans ce milieu. Actuellement, alors que l'humanité dépend de plus en plus de l'espace, les risques de militarisation, voire de course aux armements, dans cet environnement se multiplient également. La communauté internationale doit donc négocier dès que possible un nouvel instrument international juridiquement contraignant dans le but de renforcer le système juridique international actuel régissant l'espace et de prévenir efficacement la militarisation de l'espace et une course aux armements dans cet environnement, et aussi de préserver la sécurité dans ce milieu. En 2008, après de nombreuses années de travail à la Conférence du désarmement, la Chine et la Russie ont soumis conjointement un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre les objets spatiaux. En 2009, après avoir examiné attentivement les propositions faites par l'ensemble des parties, la Chine et la Russie ont soumis un document (document officiel de la Conférence publié sous la cote CD/1872), renfermant les questions et commentaires principaux concernant le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux et les réponses à ceux-ci, document dans lequel elles proposent une nouvelle interprétation des problèmes afférents aux définitions, au champ d'application et à la vérification du traité. La Chine estime que le projet de traité représente l'aboutissement de nombreuses années d'étude, par la communauté internationale, des moyens de résoudre le problème de la sécurité dans l'espace à travers un instrument juridiquement contraignant; nous espérons que la Conférence du désarmement

engagera dès que possible des discussions de fond à ce sujet et qu'elle travaillera dans le but de perfectionner ce projet de traité grâce à des discussions approfondies, afin de créer les conditions requises pour la négociation d'un instrument juridique international ouvert, équilibré et efficace relatif à la sécurité dans l'espace.

En ce qui concerne les mesures propres à renforcer la transparence et la confiance dans les activités spatiales, la Chine estime que des mesures de transparence et de confiance appropriées et réalistes jouent un rôle positif dans la promotion de la confiance mutuelle générale et dans la préservation de la sécurité dans l'espace. Les efforts entrepris dans ce domaine doivent contribuer à la réalisation des objectifs généraux consistant à prévenir la militarisation de l'espace et une course aux armements dans cet environnement. Les mesures de transparence et de confiance, qui sont des mesures volontaires, ne doivent ni se substituer aux efforts visant à négocier un nouvel instrument juridique sur l'espace, ni se substituer à de tels efforts, mais elles doivent les compléter avantageusement. La Chine étudiera attentivement les points de vue exprimés par l'ensemble des parties au cours des discussions actuelles, et elle se réserve le droit de préciser sa propre position en ce qui concerne la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Wang Qun, et je donne la parole à Sri Lanka.

M^{me} Senewiratne (Sri Lanka) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et vous remercier de la façon dont vous dirigez les travaux de la Conférence, notamment pour votre souci d'ouverture et de transparence. Sri Lanka se félicite de votre initiative de consulter chacun des États membres de la Conférence pour tenter de dégager une approche commune et de démontrer la volonté politique ô combien nécessaire aux travaux de cette instance.

Sri Lanka attache une grande importance à la Conférence du désarmement. Il est primordial, pour préserver le rôle unique de cette instance, que la Conférence engage un travail de fond sur la base d'un programme de travail équilibré et complet qui prenne en compte les préoccupations de tous les membres et qui, de ce fait, puisse être accepté par consensus.

Monsieur le Président, nous tenons, par votre intermédiaire, à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le message qu'il a délivré à la Conférence le 26 janvier dernier, et notons son insistance sur la nécessité pour cette instance de reprendre l'exécution de son programme de travail. Ma délégation est convaincue que seuls la confiance et un respect égal de la sécurité de tous les États membres permettront de parvenir au consensus requis pour l'adoption du programme de travail. Le consensus est une nécessité non seulement du point de vue de la procédure, mais aussi en tant qu'élément pratique dans la réalisation de la sécurité internationale. Sans un engagement de l'ensemble des États concernés, nous serons probablement incapables d'atteindre notre objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous vous enjoignons, Monsieur le Président, de promouvoir également l'ensemble des questions centrales inscrites sur notre programme de travail, au lieu de favoriser des négociations fragmentaires.

Sri Lanka reconnaît l'importance et l'utilité des technologies spatiales, et elle est favorable à leur utilisation à des fins pacifiques. Les secteurs de l'information, des communications, de la finance et de la navigation dépendent de plus en plus largement des technologies spatiales. Nous sommes de l'avis que l'exploration et l'utilisation de l'espace et des autres corps célestes doivent être réservées à des fins pacifiques et servir l'ensemble des pays, quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique.

Sri Lanka fait partie des principaux auteurs de la résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et elle a toujours voté en faveur de cette résolution. L'utilisation croissante de l'espace requiert de la part de la communauté internationale la multiplication des efforts dans des domaines tels que la transparence, la confiance et l'information, afin de nous permettre de progresser dans ce domaine. Nous croyons que la prévention d'une course aux armements dans l'espace permettrait d'éloigner un danger plus grand pour la paix et la sécurité internationales, et nous reconnaissons qu'il convient en priorité d'aller de l'avant et de négocier un instrument international juridiquement contraignant régissant l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

Ma délégation salue l'initiative conjointe de la Chine et de la Russie concernant le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté en 2008, et nous estimons que ce document constitue une bonne base pour l'adoption d'un instrument international contraignant. Ma délégation s'associe aux précédentes déclarations faites sur ce point à la Conférence du désarmement.

Sri Lanka demeure préoccupée par l'existence d'armes nucléaires et par le risque que l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes font peser sur l'humanité. C'est pourquoi nous nous joignons à l'appel collectif en faveur de l'élimination des armes nucléaires présentes dans les arsenaux nationaux. En attendant que cet objectif soit atteint, nous estimons qu'il est urgent de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant garantissant les États dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires à réduire le risque nucléaire en abaissant le niveau d'alerte de leurs armes nucléaires et en réduisant la capacité opérationnelle des systèmes d'armes. Nous sommes disposés à travailler dans le cadre de cette instance pour parvenir à cet objectif, qui obéit à notre engagement et à notre responsabilité collectifs envers nos peuples.

Notre objectif commun est de faire de notre monde un monde plus sûr. L'architecture de la sécurité internationale a pour vocation de nous aider à atteindre cet objectif. Certes, la communauté internationale s'est employée activement à renforcer cette architecture, mais il est évident que le système doit encore être renforcé. Ces défis mondiaux appellent des solutions universelles, qui doivent nous conduire à accélérer le rythme du désarmement multilatéral et à réduire la prolifération. Ce processus, qui doit être promu par les États, doit également rester ouvert et prendre en compte la sécurité et les intérêts de tous les États, sur la base du principe de sécurité égale et non diminuée pour tous. Nous estimons qu'un programme transparent, viable et crédible de désarmement nucléaire multilatéral, qui couvrirait aussi la prolifération, est primordial pour promouvoir à la fois le désarmement et la non-prolifération de façon mutuellement avantageuse.

Dans ce contexte, nous réaffirmons la nécessité d'ouvrir des négociations sur un programme progressif d'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis, y compris sur une convention sur les armes nucléaires. Nous insistons par ailleurs sur l'importance de l'avis rendu à l'unanimité par la Cour internationale de Justice, selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur conclusion des négociations conduisant à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace, importance affirmée dans le Document final du quinzième Sommet du Mouvement des pays non alignés. Nous tenons à affirmer que cette question doit être traitée avec le sérieux qu'elle mérite, et appelons à un consensus concernant la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dans le but, entre autres, d'examiner les questions de désarmement et le mécanisme qui s'y rapporte.

En conclusion, je voudrais une nouvelle fois saluer votre initiative de prolonger les discussions de la Conférence du désarmement, tout en rappelant que l'objectif premier doit être de parvenir promptement à un consensus sur l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet. Je promets que ma délégation coopérera dans un esprit constructif à la réalisation de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice Senewiratne de sa déclaration, et je donne la parole au Chili.

M. Oyarce (Chili) (*parle en espagnol*): La prévention d'une course aux armements dans l'espace est une des quatre questions centrales dont est saisie la Conférence du désarmement, et nous devons progresser dans un esprit constructif dans l'exécution du mandat de la Conférence. Nous sommes convaincus que les réflexions d'aujourd'hui nous permettront d'engager les préparatifs de la prochaine étape de notre travail de fond qui, nous l'espérons, se poursuivra sous la prochaine présidence.

La réalité d'aujourd'hui nous montre à quel point nous dépendons des activités et des services spatiaux. La militarisation de l'espace pourrait avoir des conséquences graves susceptibles d'aggraver l'insécurité et de toucher tous les pays, qu'ils soient ou non en possession de technologie et de moyens spatiaux. Nous devons empêcher la militarisation de l'espace. Ce souci doit nous conduire à interdire l'utilisation d'objets spatiaux en tant qu'armes destinées à détruire d'autres objets orbitaux. Nous devons garantir un accès illimité à un environnement spatial dépourvu d'armes, un bien public qui, comme l'a fait observer tout à l'heure l'Ambassadeur de l'Algérie, fait partie du patrimoine commun de l'humanité.

Les divers aspects de cette question ont été abondamment débattus à la Conférence du désarmement, mais, malheureusement, faute de consensus, nous n'avons pas été en mesure de faire des progrès tangibles, notamment dans la négociation d'un traité juridiquement contraignant. Les mesures de transparence et de confiance, les codes de conduite, les moratoires unilatéraux et les initiatives régionales nous apparaissent, certes, comme autant d'évolutions positives, mais ils ne sauraient logiquement se substituer à un instrument juridiquement contraignant capable de renforcer le régime juridique applicable à l'espace. L'actuel régime ne suffit pas à résoudre les problèmes de sécurité du moment ni les inquiétudes à venir concernant l'espace, ni à prévenir une course aux armements dans cet environnement, une réalité qui a été reconnue par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/44. Le Chili appuie l'idée consistant à négocier un instrument qui reflète explicitement la déclaration faite par les États et qui prenne en compte tout l'éventail des paramètres concernés, notamment l'importance des utilisations pacifiques de l'espace dans la réponse aux nécessités du développement et de l'action humanitaire. Le Chili appréhende également cette question sous l'angle de la sécurité humaine.

Dans sa résolution 65/44, l'Assemblée générale invite la Conférence à créer un groupe de travail et reconnaît la convergence de vues de plus en plus forte sur la nécessité d'élaborer des mesures destinées à renforcer la transparence, la confiance et la sécurité dans les utilisations pacifiques de l'espace. La sauvegarde et la préservation des objets spatiaux représentent un objectif commun. Nous pensons qu'un instrument qui garantirait la protection de tous les objets spatiaux sans exception représenterait une mesure de confiance propre à renforcer la sécurité internationale.

Nous apprécions les contributions contenues dans plusieurs initiatives proposant des éléments à prendre en compte dans les futurs travaux. Le document de travail sur les mesures de transparence et de confiance et les propositions de traité relatif à la sécurité dans l'espace soumis par le Canada, le projet révisé de code de conduite pour les activités spatiales soumis par l'Union européenne, le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace de l'emploi de la force contre des objets

spatiaux, présenté par la Fédération de Russie et la Chine, et le document de travail CD/1893 soumis par le Groupe des 21, nous donnent une image claire de la direction que ce processus devrait prendre pour permettre de renforcer la sécurité internationale.

Il est évident que, comme cela a été affirmé lors de la rencontre parallèle organisée hier par l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), plusieurs questions primordiales concrètes doivent être traitées: premièrement, les définitions des attaques spatiales, des expérimentations et des armes possibles; deuxièmement, les difficultés inhérentes au renforcement de la transparence et à l'adoption d'une définition claire de la distinction entre les utilisations pacifiques, civiles, commerciales, scientifiques et militaires de l'espace; et enfin, troisièmement, la reconnaissance du fait qu'il existe des applications spatiales militaires qui ne doivent pas être considérées comme un déploiement d'armes dans l'espace. Nous devons accepter l'idée que de telles applications puissent être nécessaires au processus de vérification. Les dispositions relatives à la légitime défense en droit international et l'Article 51 de la Charte des Nations Unies méritent également d'être examinés.

Nul ne peut nier qu'une expérimentation ou que le déploiement provisoire dans l'espace d'une arme quelle qu'elle soit déclencherait une réaction en chaîne caractérisée par une intensification immédiate, dans les divers pays dotés de moyens spatiaux, des efforts de recherche, de mise au point, d'expérimentation et de déploiement, chacun de ces pays s'efforçant de prendre de l'avance sur les autres. Pour cette raison, nous partageons les préoccupations suscitées par cette situation, principalement du fait de l'effet déstabilisant qu'elle aurait sur la sécurité internationale.

Nous pensons que la Conférence doit faire le maximum pour engager le processus de négociation destiné à renforcer le régime juridique international applicable à l'utilisation de l'espace, et j'espère que ces réflexions contribueront à cet objectif. Nous pensons également qu'il est primordial que, pour améliorer la gouvernance de l'espace, nous résolvions le problème du manque de coordination entre les trois mécanismes multilatéraux que sont le Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace (COPUOS), l'Union internationale des télécommunications et la Conférence du désarmement.

Merci.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Oyarce de sa déclaration, et je donne maintenant la parole à l'Argentine.

M. Peleaz (Argentine) (*parle en espagnol*): Puisque ma délégation est soucieuse de prolonger le travail que vous nous avez proposé et qui devrait orienter nos discussions au cours des séances plénières, nous prenons la parole aujourd'hui au titre du point 3 de l'ordre du jour, intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace».

L'Argentine considère que le Traité sur l'espace de 1967 constitue l'actuel régime juridique régissant la prévention de la militarisation de l'espace. C'est pourquoi nous, États membres, devons faire le maximum pour mettre pleinement en œuvre ce traité.

Le développement technologique étant, par essence, un processus évolutif, les discussions qui concernent la nécessité d'adapter les régimes existants sont inévitables. C'est pourquoi, lorsque les comportements des États s'écartent des buts et objectifs définis dans le régime régissant l'utilisation pacifique de l'espace, nous devons chercher de nouvelles solutions pour renforcer ce régime.

L'Argentine juge particulièrement utile le mandat défini au paragraphe 3 du document CD/1864, car ce mandat devrait permettre à la Conférence de déterminer si de nouveaux instruments internationaux doivent être élaborés. En conséquence, l'Argentine est disposée à examiner le contenu du projet de traité soumis par la Russie et la Chine, dont elle s'est félicitée de la distribution dans une déclaration faite à la Conférence par son

Ministre des affaires étrangères de l'époque, en mars 2008. L'Argentine estime que ce projet de traité devrait contribuer de façon significative à faire progresser nos efforts dans la recherche des domaines consensuels susceptibles de renforcer le régime existant.

L'efficacité d'un nouvel instrument sera, de toute évidence, primordiale dans la réalisation de l'objectif ultime que constitue la prévention de la militarisation de l'espace. Les questions relatives aux définitions et au champ d'application – par exemple, les types d'armes couverts et le fait de savoir si le déploiement et l'expérimentation seront tous deux pris en compte – de même que le mécanisme qui devra être employé pour vérifier un tel instrument semblent essentiels pour garantir l'efficacité du dispositif. Dans ce contexte, les instruments internationaux préexistants pourraient se révéler particulièrement utiles dans la démarche que nous entreprendrons pour identifier les terrains d'entente qui, progressivement, pourraient apparaître.

Dans le même temps, l'Argentine pense que toutes les mesures susceptibles de faciliter les progrès dans cette direction devraient être accueillies favorablement. Les mesures de confiance dont il est question dans la résolution 63/68 de l'Assemblée générale semblent offrir un mécanisme efficace et pourraient être considérées comme une première étape vers l'instauration d'un climat de compréhension et de coopération propre à faciliter la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, nous tenons à remercier l'Union européenne d'avoir contribué au débat en soumettant le projet de code de conduite. Mon pays est actuellement en train d'évaluer cet instrument.

L'Argentine estime par ailleurs que la mise en place de mécanismes unilatéraux, bilatéraux, régionaux et mondiaux de partage de l'information susceptibles de rendre les programmes spatiaux des États plus transparents contribuerait de façon substantielle à faire progresser les choses. Par exemple, un mécanisme, système ou registre centralisé des activités spatiales élaboré dans le cadre de l'ONU pourrait contribuer à accroître la transparence, d'autant que les mécanismes de notification existants devraient être pris en compte.

Au cours des dernières années écoulées, la Conférence s'est engagée dans des discussions prolongées qui, malgré leur caractère officieux, ont joué un rôle important dans nos travaux. Au cours de ce processus, notamment, par exemple, lors des rencontres organisées par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), nous avons compris à quel point il importait pour nous d'être capables de prendre en compte les avis des experts du COPUOS et des représentants de l'Union internationale des télécommunications sur l'ensemble des questions relevant du point 3 de l'ordre du jour.

Enfin, l'Argentine pense que toute amélioration apportée au régime de limitation des armements, qu'elle prenne la forme d'un instrument juridiquement contraignant ou celle d'un code de conduite, devra réaffirmer et non fragiliser le droit de tous les États d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, conformément au régime juridique actuellement en place.

Merci.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration. Avant de donner la parole à la Turquie, je dois vous signaler que les cinq orateurs suivants sur la liste sont le Japon, la République de Corée, le Canada, le Pakistan et l'Afrique du Sud. Je donne maintenant la parole à la Turquie.

M. Demiralp (Turquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au fil des ans, l'utilisation de l'espace par la Turquie n'a cessé de se développer; par exemple, une entreprise turque, la société anonyme Turksat, possède et gère aujourd'hui trois satellites. Il s'agit des satellites Turksat 1C, Turksat 2A et Turksat 3A, qui ont été lancés respectivement en 1996, 2001 et 2008. Le premier satellite turc, Turksat 1B, en service de 1994 à 2006, est

désormais hors service. Des préparatifs sont en cours en vue de lancer, probablement en 2013, deux nouveaux satellites de communication, Turksat 4A et 4B.

La Turquie compte sur ces objets spatiaux pour ses communications téléphoniques et électroniques, la navigation, la diffusion, la télévision par câble et l'Internet. Il va sans dire qu'au fur et à mesure que la science et la technique se développeront, les technologies spatiales seront de plus en plus largement utilisées.

Dans ce contexte, la Turquie attache une importance particulière à l'utilisation pacifique de l'espace. Nous appuyons les positions et les propositions qui visent à renforcer le régime juridique international existant dans le but de prévenir une course aux armements dans l'espace. Pour la Turquie, la protection du droit d'accéder sans restriction à l'espace et de l'utiliser à des fins pacifiques est plus importante que la forme et les modalités des discussions.

La Turquie est également sensible aux risques que font peser les débris spatiaux. C'est là un domaine dans lequel nous devons travailler ensemble pour mettre en place sans tarder des mécanismes de coopération internationale efficaces. C'est urgent. C'est porteuse de ces réflexions que la Turquie a voté pour la résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Première Commission, durant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Il nous paraît judicieux d'examiner ces questions à la Conférence du désarmement.

Par ailleurs, nous nous sommes portés coauteurs de la résolution sur les mesures propres à promouvoir la transparence et la confiance dans les activités spatiales, soumise par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine devant la première Commission, en 2010. Inutile de dire que nous avons appuyé l'initiative prise par le Canada: les mesures de transparence et de confiance sont particulièrement utiles pour sauvegarder l'utilisation pacifique de l'espace.

Autre mesure de transparence et de confiance, la Turquie s'intéressera de près aux discussions consacrées au projet révisé du code de conduite évoqué ce matin dans la déclaration faite au nom de l'Union européenne, à laquelle nous nous sommes associés.

La présentation par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine, en février 2008, du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux a enrichi nos discussions en la matière.

En outre, la réunion utile organisée à Genève récemment avec la participation du Président du COPUOS a alimenté nos discussions. Nous estimons que la Conférence du désarmement bénéficiera du renforcement de la coopération avec le COPUOS.

Les problèmes dont nous parlons au cours de notre séance d'aujourd'hui trouvent également leur origine dans la dualité des utilisations des biens spatiaux et dans la limite floue entre utilisation civile et utilisation militaire de l'espace. Nous pensons que la Conférence du désarmement et les institutions des Nations Unies responsables des questions spatiales doivent développer leur coopération. Une coopération et une coordination efficaces prépareront la création du cadre juridique et réglementaire international propre à faciliter l'utilisation pacifique de l'espace. Aujourd'hui, nous devons aussi tirer le meilleur parti de l'utilisation des mesures de transparence et de confiance existantes, telles que le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Nous encourageons les États qui y ont souscrit à respecter, en particulier, les notifications préalables aux lancements contenues dans ce code de conduite.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Demiralp de sa déclaration, et je donne la parole au Japon.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais faire une brève déclaration concernant la position du Japon sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Japon travaille, au niveau national et au niveau international, pour préserver l'utilisation pacifique de l'espace, et appuie l'idée de prévenir une course aux armements dans cet environnement. Pour éviter une telle course aux armements, nous participons aux discussions que la Conférence du désarmement consacre à cette question, et nous connaissons les diverses autres instances internationales. Le Japon est déterminé à examiner les divers sujets relatifs à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris le projet de traité concerné.

Depuis l'aube de l'ère spatiale, un nombre considérable de satellites ont été lancés dans l'espace pour servir une multitude d'objectifs, tels que les communications, l'environnement, la navigation et autres fonctions utiles. Ces satellites jouent un rôle indispensable au service de l'humanité et améliorent considérablement la vie quotidienne et le bien-être de tous les membres de la communauté internationale. Cependant, cette dépendance croissante vis-à-vis de l'espace n'est pas sans poser de nombreux problèmes. La préoccupation la plus urgente tient à la création de débris qui menacent gravement le fonctionnement des satellites, l'environnement spatial et la sécurité internationale. Les débris spatiaux sont engendrés par des causes multiples, aussi bien civiles que militaires. Pourtant, si le volet civil des débris est traité par le COPUOS, le volet militaire ne fait l'objet d'aucune démarche. Dans ce contexte, nous devons faire progresser les discussions de fond sur la façon dont la Conférence du désarmement pourrait promouvoir un renforcement de la sécurité, notamment par la mise en place de mesures de transparence et de confiance. Ces mesures contribueront, entre autres, à créer des conditions permettant d'éviter la production de débris spatiaux du fait des activités militaires.

Le Japon considère que le projet de code de conduite pour l'espace soumis par l'Union européenne, qui régit à la fois les activités civiles et militaires, et quoique extérieur aux travaux de la Conférence du désarmement, est un exemple d'initiative internationale concernant des mesures de transparence et de confiance. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales est soutenue chaque année par une grande majorité d'États membres, offrant un autre exemple d'un effort international en la matière. La Conférence du désarmement peut contribuer à ces efforts internationaux. Elle peut également examiner plus avant de nouvelles mesures possibles visant à interdire les armes antisatellite dans le but, notamment, d'empêcher la production de débris spatiaux.

J'aimerais remercier l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) d'organiser chaque année un séminaire très utile sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, avec l'appui de certains États membres. Je tiens par ailleurs à saluer la rencontre organisée hier par l'Institut international pour la recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) consacrée aux tendances observées dans l'espace et à leurs répercussions sur la sécurité. Ces rencontres parallèles consacrées à l'espace contribuent à alimenter les discussions de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Suda de sa déclaration, et je donne la parole à la République de Corée.

M. Im Han-taek (République de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la délégation de la République de Corée attache une grande importance aux discussions consacrées à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il semble y avoir un large consensus pour affirmer que l'actuel régime applicable à l'espace doit être amélioré pour combler certaines lacunes. Il faut premièrement promouvoir la mise en œuvre et l'universalisation du régime international existant; deuxièmement, développer des mesures de transparence et de confiance; et, troisièmement, mettre en place un nouvel instrument juridiquement contraignant.

Pour ce qui est de ces trois démarches, je voudrais souligner qu'elles ne s'excluent pas l'une l'autre, et qu'elles doivent être explorées de façon simultanée et équilibrée. En effet, je voudrais vous rappeler que nous avons déjà observé des progrès significatifs sur ces trois démarches.

En premier lieu, au cours des cinquante années qui nous séparent de la signature du Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, outre les efforts entrepris pour bâtir une architecture complète régissant les activités spatiales, nous avons recherché des moyens de promouvoir l'adhésion universelle et le plein respect, par les puissances spatiales, des accords et arrangements internationaux tels que la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et le Code de conduite de La Haye. Nous observons les progrès réalisés à travers le nombre croissant d'États parties à ces instruments et à travers la prise de conscience par les États des obligations auxquelles ils doivent se soumettre en ce qui concerne leurs activités spatiales.

En deuxième lieu, les mesures de transparence et de confiance sont des éléments essentiels pour garantir la coopération multilatérale dans les utilisations pacifiques de l'espace. Dans ce contexte, il est urgent de développer la transparence et la confiance entre les grandes puissances en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'espace, qu'il existe ou non des motifs stratégiques, notamment par la notification préalable de tout lancement ou expérimentation d'objets dans l'espace. À cet égard, nous prenons acte de l'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/217, des Lignes directrices sur la réduction des débris élaborées par le Comité. Ma délégation salue également l'approbation, en 2008, du projet de code de conduite pour les activités spatiales par le Conseil de l'Union européenne, instrument dans lequel elle voit une étape concrète vers l'amélioration des mesures de transparence et de confiance.

Enfin, en ce qui concerne les efforts entrepris pour élaborer un nouvel instrument juridiquement contraignant, mon gouvernement se félicite du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux soumis par la Fédération de Russie et la Chine, projet de traité qu'il considère comme une base utile pour les futures discussions de la Conférence du désarmement. Ma délégation pense que ce projet de traité contribuera à notre examen des concepts complexes et abstraits relatifs à l'espace. Dans ce contexte, nous avons hâte d'entamer l'examen du projet de traité afin de nous faire une idée plus précise des points de vue des États membres sur la question. Monsieur le Président, nous ne rejetons aucune de ces trois démarches. Nous pensons que, dans chacun de ces trois domaines, une approche pragmatique et progressive représente la meilleure solution à ce stade.

Puisque c'est la dernière fois que je m'exprime en séance plénière en tant que chef de ma délégation à la Conférence du désarmement, permettez-moi de dire quelques mots d'adieu. Cela a été un plaisir et un honneur pour moi de participer, pendant deux ans et demi, aux travaux de la Conférence du désarmement, berceau de tant d'accords majeurs de désarmement. Au travers des discussions, officielles et officieuses, j'ai été amené à comprendre la gravité et la sensibilité du débat sur le désarmement. Pourtant, malheureusement, la Conférence du désarmement n'est pas parvenue à produire d'accord juridique intéressant, et les perspectives en la matière sont plus sombres que jamais. Le problème ne tient pas au fait que nous ne connaissons pas les solutions possibles, mais plutôt au fait que la Conférence du désarmement semble perdre son dynamisme interne dans la quête d'un accord.

Je trouve très étrange de voir l'enthousiasme disparaître brusquement de cette salle, particulièrement depuis l'adoption du programme de travail, il y a deux ans. Il est regrettable que la Conférence du désarmement soit incapable d'avancer. Les évaluations de

la situation actuelle de la Conférence peuvent varier d'un État à l'autre, mais je crois qu'après dix ans de blocage, la Conférence est au plus mal, mais pas encore hors-jeu. Nous avons encore la possibilité de remettre la Conférence en marche, mais cela incombe aux seuls membres de la Conférence du désarmement, et uniquement par l'exercice d'une responsabilité collective raisonnable.

Je m'abstiendrai de proposer une autre solution, mais je voudrais simplement exprimer mon espoir sincère que la Conférence du désarmement tournera une nouvelle page au lieu de devenir un encombrant monument. Certes, je quitte Genève sans avoir assisté au début des négociations, mais j'espère réellement entendre des bonnes nouvelles dans un proche avenir. Puisque nous sommes tous dans le petit monde de la diplomatie, j'espère revoir beaucoup d'entre vous dans d'autres instances. Je vous souhaite le plein succès dans vos futurs travaux et vous fais tous mes vœux de santé. Permettez-moi de conclure en adressant les profonds remerciements de ma délégation au secrétariat et aussi aux interprètes pour le dur labeur qu'ils réalisent en coulisse.

Le Président (*parle en anglais*): Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur Im Han-taek, de votre déclaration. Je saisis cette occasion de vous remercier de vos contributions très positives, personnelles et professionnelles, aux travaux de la Conférence du désarmement, et aussi du merveilleux esprit de collégialité dont vous avez fait preuve au cours de ces deux ans et demi. Je vous souhaite le plein succès dans vos nouvelles fonctions et j'espère que, lorsque nous nous reverrons, certains d'entre nous seront en mesure de vous donner des bonnes nouvelles sur l'évolution de la Conférence du désarmement. Je donne la parole au Canada.

M. Gartshore (Canada): Il n'est pas exagéré de dire que les problèmes de sécurité que nous avons à résoudre dans l'espace extra-atmosphérique se compliquent davantage d'année en année. Le Canada est donc convaincu que l'on doit relancer dès que possible les discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans le cadre de la Conférence du désarmement.

L'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique joue un rôle crucial dans nos vies et ce, quotidiennement. Des communications à la navigation, de la surveillance de l'environnement au soutien au développement durable, de l'exploration scientifique à la sécurité nationale, l'utilisation de l'espace fait de plus en plus partie de notre vie quotidienne. Le nombre de satellites et les personnes qui en bénéficient augmentent sans cesse. Pourtant, force est de constater que la quantité de débris dans l'espace extra-atmosphérique augmente elle aussi. Il est clair que l'utilisation durable de l'espace nous concerne tous et relève de notre responsabilité.

Le Canada note l'importance du travail accompli par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et aussi par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). En particulier, le Canada est heureux que les travaux du Groupe de travail du COPUOS chargé d'examiner la viabilité à long terme des activités spatiales aient commencé. Le Canada note également l'exemple positif donné par les exploitants de satellites commerciaux qui coopèrent et échangent des renseignements sensibles pour assurer une gestion efficace du trafic spatial et atténuer le problème des débris. Le Canada se félicite de ces efforts et continue de militer en faveur d'initiatives pratiques de nature à accroître la transparence, à cultiver la confiance et à assurer l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique.

Le Canada accueille aussi favorablement les efforts déployés par l'Union européenne pour élaborer un code de conduite pour les activités dans l'espace extra-atmosphérique, bien que ce document ne fait pas l'objet de discussions au sein de la Conférence du désarmement. Ce document représente un pas important vers la définition de

principes généraux concernant l'utilisation continue et durable de l'espace extra-atmosphérique.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Monsieur le Président, le Canada reconnaît qu'il est nécessaire d'approfondir les travaux consacrés à la question de la sécurité dans l'espace, nécessité exprimée au paragraphe 4.5 du code de conduite soumis par l'Union européenne. Certes, le travail consacré, entre autres, aux aspects environnementaux, commerciaux et civils de l'espace est important en soi, mais le Canada demeure convaincu que la viabilité à long terme de l'espace restera menacée tant que les dimensions sécuritaires ne seront pas pleinement prises en compte. La Conférence du désarmement est, de toute évidence, l'instance idéale pour traiter la question de la sécurité dans l'espace, et elle a donc un mandat important à ce titre. Afin de garantir une utilisation viable de l'espace à des fins pacifiques et d'améliorer la sécurité individuelle et collective de tous les États, le Canada a, en 2009, proposé des principes propres à renforcer la transparence et la confiance dans le document CD/1865. Cette proposition visait à inciter les États à déclarer qu'ils ne déploieraient pas d'armes dans l'espace, et qu'ils n'utiliseraient pas les satellites eux-mêmes comme des armes, y compris expérimentales, pour endommager ou détruire d'autres satellites.

Le Canada est, certes, favorable à la négociation d'un traité relatif à la sécurité dans l'espace, mais nous connaissons tous les difficultés qui nous empêchent d'entamer de telles négociations au stade actuel. Le Canada pense toutefois qu'une proposition déclarative, à l'image de celle qui figure dans le document CD/1865, permettrait déjà d'améliorer sensiblement le niveau de confiance. Dans le même temps, énoncer des principes clairs pour un comportement responsable dans l'espace offrirait aussi des éléments en vue d'un futur traité sur la sécurité dans l'espace. Nous exhortons les délégations à examiner cette proposition avec attention. Le Canada est prêt à examiner cette mesure de confiance – et d'autres aussi – dans le cadre des instances appropriées.

Tous les pays ont le droit d'accéder à l'espace et de l'utiliser à des fins pacifiques. Nous espérons que le XXI^e siècle verra de plus en plus d'États et d'acteurs commerciaux développer leurs activités spatiales. Cependant, si nous ne sommes pas capables de sécuriser l'espace contre les menaces physiques, les conflits risquent de compromettre, à long terme, l'utilisation durable de l'espace pour tous et de déstabiliser pour longtemps cet environnement.

Il est donc primordial que nous prenions l'initiative d'exercer une diplomatie préventive. En tout état de cause, la prévention d'une course aux armements dans l'espace n'est pas uniquement une question de limitation des armements, mais aussi une démarche qui porte sur la façon de faire en sorte que les conflits et leurs conséquences ne se transportent jamais dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration, et je donne maintenant la parole au Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de faire mes adieux à notre collègue l'Ambassadeur de la République de Corée. C'est avec regret que nous avons appris son départ de Genève, et son apport constructif à nos travaux nous manquera. Nous lui souhaitons le plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le monde est témoin de l'essor prodigieux des technologies de l'espace. Jamais l'espace n'a été autant lié à notre quotidien qu'aujourd'hui. L'information, le renseignement, la finance, les communications, les transactions économiques, la navigation et les décisions stratégiques et politiques dépendent de technologies spatiales à usage double. Nous assistons, de ce fait, au développement accéléré des moyens qui nous

permettent d'exploiter l'espace. Si nous ne prenons aucune mesure préventive, cette évolution a toutes les chances de donner lieu à une militarisation de l'espace. L'espace doit rester un environnement pacifique, et la seule façon d'y parvenir est de prévenir la militarisation de l'espace et le déploiement d'armes dans cet environnement.

L'année dernière, les séminaires sur l'espace organisés par l'UNIDIR nous ont permis de mieux comprendre la nécessité de préserver la quiétude de l'espace. La Charte des Nations Unies fait obligation à tous les États de ne pas recourir à la force ou à la menace dans les relations internationales, dont les activités spatiales des États membres font partie. Le régime existant, constitué du Traité sur l'espace de 1967 et du Traité de 1979 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, comporte des lacunes qui ne pourront être comblées que par un nouvel instrument juridique.

En 2010, comme au cours des années précédentes, l'Assemblée générale a une nouvelle fois constaté, dans sa résolution 65/44, que la « négociation d'un ou plusieurs accords internationaux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace demeure la tâche prioritaire de la Conférence du désarmement ». L'Assemblée générale a par ailleurs affirmé que la Conférence du désarmement avait un rôle de premier plan à jouer dans ces négociations et noté qu'il n'existait aucune objection de principe à la Conférence du désarmement s'agissant de la reconstitution d'un comité spécial chargé de négocier un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sous réserve d'un réexamen du mandat contenu dans la décision de la Conférence du désarmement du 13 février 1992.

La Conférence du désarmement a donc l'obligation d'ouvrir des négociations sur un instrument juridiquement contraignant visant à garantir la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, nous n'avons pas à repartir de zéro. Le travail de fond de la Conférence a été accompli par les comités spéciaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace entre 1985 et 1992; qui plus est, le projet de traité soumis par la Russie et la Chine offre une bonne base pour engager des négociations. La délégation pakistanaise estime par conséquent qu'aucun obstacle ne s'oppose au commencement d'un travail de fond à la Conférence du désarmement au titre de ce point de l'ordre du jour. Les États membres qui jugent ces négociations contraires à leurs intérêts nationaux de sécurité doivent partager ouvertement leur point de vue à la Conférence du désarmement et assumer les responsabilités qui les conduisent à empêcher la Conférence du désarmement de commencer un travail de fond sur ce point central de son ordre du jour.

S'agissant des propositions relatives à l'utilité d'un code de conduite ou de mesures de transparence et de confiance, ces propositions pourraient représenter des mesures transitoires utiles, et elles doivent être envisagées afin de remettre de l'ordre dans l'espace. Cependant, elles ne peuvent ni ne doivent faire oublier la nécessité de négocier à la Conférence du désarmement un traité contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Akram de sa déclaration. Avant de donner la parole à l'Afrique du Sud, je précise que les cinq orateurs suivants sur la liste sont Cuba, la République islamique d'Iran, la Serbie, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni. Je donne la parole à l'Afrique du Sud.

M. Combrink (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, merci de me donner la parole et de me permettre de participer à un échange sur les mesures possibles en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace. Le débat de la semaine dernière concernant deux des autres questions centrales inscrites à notre ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire et les matières fissiles, a une nouvelle fois illustré la volonté de l'immense majorité des États membres de la Conférence du désarmement

d'entreprendre un travail de fond susceptible de permettre à cette instance de s'acquitter de son mandat principal en tant qu'instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous espérons que ce débat plénier insufflera l'élan nécessaire à l'ouverture de négociations en vue de conclure des instruments propres à renforcer la paix et la sécurité internationales et à permettre la création d'un système multilatéral de gouvernance plus démocratique, équitable et juste.

Pour tenter d'expliquer l'impasse actuelle à la Conférence du désarmement, certains membres ne cessent d'affirmer que celle-ci ne peut être dissociée des réalités propres à la sécurité internationale et régionale. Certes, nous partageons le point de vue selon lequel la Conférence du désarmement ne fonctionne pas dans le vide, mais nous sommes en total désaccord avec l'idée selon laquelle ces réalités seraient à l'origine de l'inaction de la Conférence, idée qui sous-entend que nous devons attendre que ces difficultés externes soient résolues avant de pouvoir agir. La Conférence du désarmement ne doit pas être la victime des réalités inhérentes à la sécurité internationale et régionale. Elle est, en fait, un moyen de façonner une nouvelle réalité à travers des négociations multilatérales et l'adoption d'instruments internationaux appropriés.

Selon nous, le règlement intérieur de la Conférence, particulièrement la règle du consensus, n'a jamais été conçu comme un droit de veto destiné à empêcher la Conférence du désarmement d'examiner les points de son ordre du jour, mais plutôt comme un moyen de faciliter les négociations entre des partenaires inégaux à travers un ensemble de règles instituant les garanties nécessaires de protection suffisante des intérêts nationaux vitaux de sécurité de toutes les parties à la négociation.

Alors que les trois autres questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ont toutes pour objet de remédier au développement d'un type spécifique d'armes ou de combattre ses conséquences, qu'il s'agisse de l'arme nucléaire ou de l'utilisation malveillante du progrès scientifique à des fins non pacifiques, le point 3 de l'ordre du jour vise à mettre en place des mesures préventives visant à faire en sorte que la course aux armements dans l'espace ne devienne pas une réalité.

Certains à la Conférence du désarmement ont affirmé qu'il n'y avait pas actuellement de course aux armements dans l'espace. Certains des défenseurs de cet argument affirment qu'il est donc prématuré de s'attacher à résoudre les questions relatives à la militarisation de l'espace. Si nous saluons la volonté générale de ne pas laisser l'espace devenir le théâtre de nouveaux conflits, nous pensons sincèrement que la militarisation de l'espace par un acteur inciterait probablement les autres à agir de même, ce qui déclencherait une course aux armements dans l'espace. Si nous attendons que l'espace soit militarisé pour agir, il ne faudra pas longtemps avant que nous nous voyions dans l'obligation de trouver un autre remède pour un mal qui aurait pu être empêché, à savoir la prolifération d'armes dans l'espace. Ma délégation pense que nous pouvons et devons empêcher une telle situation si nous agissons maintenant.

L'Afrique du Sud a déjà fait part, devant diverses instances internationales, de sa préoccupation concernant les changements qui risqueraient de déclencher une nouvelle course aux armements sur terre et dans l'espace. Nous avons également mis en garde contre tout acte susceptible d'entraîner une course aux armements dans l'espace. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud continue à appuyer la création, à la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire chargé d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Tout en reconnaissant les nombreuses contributions qui ont été apportées au débat, ma délégation apprécie particulièrement les efforts faits par les délégations chinoise et russe, et les idées qu'elles ont avancées pour progresser.

En conclusion, ma délégation espère que nous serons en mesure de tirer parti du débat d'aujourd'hui pour progresser vers l'adoption d'un programme de travail susceptible

de permettre à la Conférence du désarmement de traiter sur le fond la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment en négociant un instrument international en la matière. Nous nous félicitons de la souplesse manifestée par la plupart des délégations, souplesse qui pourrait faciliter l'adoption d'un tel programme de travail, et renouvelons notre appel à tous les membres pour qu'ils laissent de côté leurs différences et engagent un travail de fond sur cet important point de l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration. J'ai commis une erreur concernant la liste des orateurs, et je dois placer les États observateurs après les États membres. La liste d'orateurs telle qu'elle figure à présent est donc la suivante: Cuba, République islamique d'Iran, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et Bélarus. Je donne la parole à Cuba.

M. Quintanilla Román (Cuba) (*parle en espagnol*): L'espace et les corps célestes font partie du patrimoine commun de l'humanité et ce patrimoine doit être utilisé, exploré et exploité au bénéfice et dans l'intérêt de tous les peuples et dans un esprit de coopération.

L'espace et les corps célestes doivent être explorés et utilisés à des fins pacifiques au bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique. Le développement constant de l'utilisation de l'espace renforce la nécessité d'adopter de nouvelles mesures de transparence et de confiance et de faire en sorte que la communauté internationale soit mieux informée.

Cuba réaffirme ses craintes concernant les effets néfastes du développement et du déploiement de systèmes de défense antimissile et de la menace de l'emploi d'armes dans l'espace. Au fil des ans, la prévention d'une course aux armements dans l'espace a pris la dimension d'un appel mondial au vu de la gravité de la menace qu'une telle course aux armements ferait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Les instruments juridiques conclus par la communauté internationale dans ce domaine doivent être respectés. Ces instruments ont joué un rôle positif dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace et dans la réglementation des activités spatiales. Ils ont également contribué à prévenir le déploiement d'armes de destruction massive et certaines autres activités militaires dans l'espace. Cependant, il faut faire beaucoup plus. Cuba est favorable à la création immédiate d'un comité spécial dans le cadre de la Conférence du désarmement chargé d'engager des négociations sur un instrument visant à prévenir la militarisation de l'espace.

Les accords multilatéraux de désarmement forment le mécanisme qui garantit que les États se consultent et travaillent ensemble pour résoudre les problèmes susceptibles de survenir eu égard aux objectifs inscrits dans les dispositions de ces accords ou à leur application, et que des consultations et une coopération peuvent s'engager à travers les procédures internationales appropriées dans le cadre des Nations Unies et conformément à la Charte.

Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration, et je donne la parole à la République islamique d'Iran.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous faire part de notre satisfaction pour la façon dont vous dirigez la Conférence et pour les efforts que vous faites pour respecter pleinement le règlement intérieur de la Conférence. Il est heureux que vous reconnaissiez l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Je suis convaincu que vous ne permettrez pas que des efforts vains discréditent cette importante instance. Soyez assuré de l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

La République islamique d'Iran a toujours défendu une position cohérente et claire sur la question de l'espace. Elle estime que l'espace fait partie du patrimoine commun de l'humanité et qu'il doit être utilisé, exploré et exploité à des fins pacifiques et au bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité, dans un esprit de coopération. Le rôle des technologies spatiales dans notre quotidien est assez évident, et il devient de plus en plus incontournable. Tout doit être fait pour garantir que l'utilisation de l'espace soit exclusivement tournée vers le bien-être et la prospérité de tous les pays du monde.

En tant que puissance spatiale, la République islamique d'Iran a toujours été favorable à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et elle est fermement convaincue que tout doit être fait pour préserver l'espace de toute militarisation ou d'une course aux armements. Je suis de l'avis qu'une démarche coordonnée entre la Conférence du désarmement, l'Assemblée générale et le COPUOS est nécessaire pour garantir l'utilisation pacifique de l'espace.

Nous savons que les technologies de l'espace peuvent avoir de multiples retombées sur le plan civil et qu'elles peuvent être utilisées pour vaincre les nombreux défis que nous avons à relever en ce qui concerne les communications, le développement, l'environnement, l'éducation, la médecine, la gestion des catastrophes et l'éducation aux risques. Les objectifs du Millénaire pour le développement renferment une conception claire et utile de la valorisation de l'espace pour la génération à venir. Nous devons donc préparer le terrain pour que la prochaine génération puisse tirer pleinement parti de l'utilisation de l'espace et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement dans les pays en développement. Nous exhortons tous les pays à respecter le patrimoine commun de l'humanité en faisant de l'environnement un environnement sûr et stable pour tous les êtres humains.

L'objectif de la sécurité spatiale doit être de rendre sûre et durable la viabilité dans l'espace pour tous. Le développement d'armes antisatellite et de systèmes de défense antimissile représente une menace sérieuse pour les utilisations pacifiques de l'espace. Les technologies de défense antimissile comportent de nombreuses applications qui constituent une menace potentielle grave pour les objets spatiaux, une menace qui sera multipliée si certains pays mettent en œuvre des moyens perfectionnés d'attaque au sol depuis l'espace. La recherche d'une domination sur l'espace est une conception erronée de la sécurité de l'espace qui porte en elle les germes de sa propre perte. Il a fallu plusieurs dizaines d'années de course aux armements et de guerre froide pour que les puissances nucléaires comprennent qu'une guerre nucléaire ne pouvait se gagner. Ne répétons pas le passé avec l'espace. Pour s'assurer la domination stratégique et militaire de l'espace, un État devrait mettre au point des programmes complexes d'armes spatiales qui le conduiraient à planifier une guerre spatiale, ce qui ne manquerait pas de déclencher une course aux armements dans l'espace. L'implantation d'armes dans l'espace n'apportera pas la sécurité à l'État concerné.

Compte tenu de la multiplication et de la diversification des acteurs dans l'espace, ainsi que de l'essor technologique, une autre difficulté majeure consiste à protéger l'environnement spatial, notamment en empêchant la création de débris spatiaux dans le but de limiter les risques de collision. La menace des débris spatiaux est la même pour toutes les puissances spatiales et pour tous les utilisateurs de l'espace. N'oublions pas que les lignes directrices internationales adoptées par le COPUOS ne sont qu'une mesure de confiance basée sur le volontariat et qu'elles n'imposent aucune obligation contraignante susceptible de régler cette importante question. Il convient par ailleurs de noter que l'augmentation du nombre d'acteurs présents dans l'espace nécessitera des obligations internationales plus contraignantes juridiquement en matière de coopération, de régulation et de transparence. Il est donc primordial et dans l'intérêt de tous les pays de mener des négociations sur des instruments juridiquement contraignants propres à garantir la sécurité

dans l'espace, ce qui répondrait aux intérêts de tous en imposant des règles communes à l'ensemble des acteurs.

Selon nous, l'actuel cadre juridique régissant cette question ne prend pas en compte l'ensemble des aspects de la sécurité de l'espace. L'actuelle proposition relative à un code de conduite et les autres propositions de même nature ne font qu'apporter une forme de coordination à des mesures de confiance volontaires et ne répondent pas aux exigences dictées par les défis à relever. Il faut mettre en place des arrangements juridiquement contraignants propres à maintenir l'espace à l'écart de toute militarisation et à prévenir une course aux armements dans cet environnement. Le projet de traité soumis en 2008 par la Russie et la Chine marque une évolution positive qui appelle un examen plus approfondi.

Ma délégation est prête à étudier avec la Conférence du désarmement les divers moyens de faire en sorte que l'utilisation de l'espace soit réservée à des fins exclusivement pacifiques et de prévenir une course aux armements dans cet environnement. Nous sommes favorables à l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement en vue de conclure un traité juridiquement contraignant visant à interdire la possibilité d'une attaque menée depuis l'espace et à prévenir le déploiement d'armes dans cet environnement. Un tel instrument juridiquement contraignant devrait renforcer la sécurité de tous les États et instaurer les conditions requises pour une utilisation pacifique de l'espace. Beaucoup de pays, dont le mien, fondent leur développement sur un espace sûr et démilitarisé.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration, et je donne la parole aux États-Unis d'Amérique.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à tous ceux qui vous ont félicité d'avoir organisé ce débat très utile consacré aux questions relatives à l'espace.

Les États-Unis ont, en juin dernier, annoncé leur politique spatiale nationale, qui prévoit qu'ils mettront en œuvre des mesures de confiance pragmatiques et volontaires destinées à renforcer la stabilité dans l'espace en réduisant les risques d'incidents, de malentendus et de méfiance. La politique spatiale nationale a récemment été renforcée par notre stratégie nationale en matière de sécurité dans l'espace, publiée le 4 février dernier dans le but d'appliquer notre politique spatiale nationale, et également guidée par l'intérêt de toutes les puissances spatiales et de tous les pays qui utilisent l'espace pour un environnement spatial sûr et stable. La stratégie, fondée sur l'idée selon laquelle l'espace est un environnement de plus en plus encombré, convoité et concurrentiel, vise à résoudre ces difficultés en prônant une utilisation responsable, pacifique et sûr de l'espace en partenariat avec les autres États. Nous reconnaissons par-dessus tout que tous les États dépendent de l'utilisation pacifique de l'espace. Il va sans dire que nous sommes d'ardents partisans du Traité sur l'espace de 1967, auquel un collègue a, je crois, fait allusion tout à l'heure.

Nous avons écouté avec un vif intérêt ce matin l'intervention de M^{me} Giannella. Obéissant à notre politique spatiale, nous poursuivons avec l'Union européenne les consultations consacrées à son initiative visant à élaborer un ensemble complet de mesures de transparence et de confiance et un code de conduite pour les activités spatiales dans le but de renforcer la stabilité dans l'espace. Nous espérons nous prononcer très prochainement sur l'opportunité de signer ce code de conduite, y compris en déterminant si nous pensons que des modifications doivent y être apportées avant que nous puissions y adhérer.

Nous nous réjouissons aussi de travailler avec nos collègues de la communauté internationale au sein du Groupe d'experts gouvernementaux, créé par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session dans sa résolution 65/68. Nous espérons que le Groupe d'experts gouvernementaux se révélera être un mécanisme constructif dans

l'examen de mesures de transparence et de confiance pragmatiques et volontaires dans l'espace.

Notre politique spatiale prévoit que les États-Unis étudieront les idées et propositions en matière de limitation des armements dans l'espace répondant aux critères d'équité et de vérification efficace et propres à renforcer notre sécurité nationale. Nous demeurons attachés à l'inclusion, au titre du point de l'ordre du jour consacré à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, d'un mandat de discussion (et non de négociation) dans un programme de travail consensuel, une position à laquelle notre collègue brésilien a fait allusion.

Nous avons également écouté avec un grand intérêt les interventions de nos collègues russe et chinois, qui se sont exprimés à propos du projet de traité dont ils ont saisi la Conférence du désarmement. Malheureusement, nous continuons de croire qu'un tel traité ne répond pas aux critères d'équité et de vérifiabilité efficace stipulés dans notre politique spatiale. Notre position concernant un tel traité, qui a été exposée dans le document CD/1847, n'a pas varié. Nous considérons que ce traité est fondamentalement faussé et qu'il ne constitue pas une bonne base susceptible d'aboutir à un mandat de négociation d'un accord contraignant de limitation des armements à la Conférence du désarmement. Nous avons proposé une analyse approfondie de ce point de vue et serions ravis de la distribuer à nouveau, soucieux de contribuer à nos discussions.

Permettez-moi d'évoquer certains points de cette analyse. Il n'est prévu aucune interdiction visant le déploiement d'armes terrestres antisatellite, par exemple, du type de celles qui ont été expérimentées par la Chine elle-même en janvier 2007 et qui ont produit près de 3 000 débris spatiaux. Par ailleurs, le projet de traité n'est pas effectivement vérifiable, ce que la Russie et la Chine ont toutes deux reconnues dans le document CD/1872. Il est dépourvu de véritable régime de vérification contraignant capable de surveiller efficacement le respect de ses obligations.

Monsieur le Président, permettez-moi, à l'image de l'Ambassadeur Suda, de saluer l'excellente rencontre parallèle consacrée à l'espace organisée hier par le SIPRI, et d'appeler l'attention sur le séminaire sur l'espace que l'UNIDIR tiendra en avril prochain. De telles manifestations sont autant d'outils auxiliaires précieux à nos travaux plénières de Genève, comme l'a souligné l'Ambassadeur Lauber, mon collègue suisse.

À l'image des rencontres sur les matières fissiles organisées par l'Australie et le Japon, de telles rencontres ne constituent pas des négociations, et elles ne visent pas à couper l'herbe sous le pied de la Conférence du désarmement, bien au contraire puisqu'elles ont pour objet d'enrichir, de compléter et de faciliter ses travaux. Nous sommes heureux de prendre part à l'ensemble de ces rencontres, de ces discussions officieuses, consacrées aux divers aspects des travaux de la Conférence du désarmement, et nous espérons sincèrement que d'autres États membres et observateurs feront preuve de la même curiosité intellectuelle s'agissant de questions d'une telle importance.

Permettez-moi de conclure par des adieux sincères à l'Ambassadeur Im Han-taek, que je remercie pour son apport à nos travaux.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice Kennedy de sa déclaration, et je donne la parole au Royaume-Uni.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je m'associe à mon collègue sud-africain et vous remercie de nous donner l'occasion d'avoir, au cours de ces deux semaines, de tels débats de fond sur les questions centrales. Je crois que nous apprécions tous d'avoir la possibilité de nous livrer à de véritables échanges de fond.

Le Royaume-Uni pense qu'il est important que le débat sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace actuellement en cours à la Conférence du désarmement soit considéré dans le contexte général, c'est-à-dire en prenant en compte les activités actuellement en cours au sein d'autres instances sur le même sujet. Nous pensons que la Conférence peut jouer un rôle utile en nous permettant de mieux comprendre et appréhender les questions se rapportant à ce thème.

M^{me} Giannella a déjà évoqué tout à l'heure nos préoccupations concernant certains des aspects du projet de traité dont nous avons été saisis. Je tiens à préciser que nous apprécions les efforts entrepris par la Russie et par la Chine pour soumettre ce projet de traité de sécurité internationale. Cependant, pour que le traité soit efficace, nous pensons que ses différents éléments appellent un examen et un travail plus approfondis. Un futur traité consacré à la sécurité dans l'espace devra comporter un système de vérification efficace et fiable. Il devra également résoudre le problème de l'expérimentation d'armes antisatellite.

Le Royaume-Uni a toujours appuyé la résolution de l'Assemblée générale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En application d'une résolution de la première Commission sur des mesures propres à renforcer la transparence et la confiance dans les activités spatiales, résolution finalement adoptée par l'Assemblée générale sous le numéro 65/68, un groupe d'experts gouvernementaux a été chargé de commencer à travailler en 2012. Nous saluons l'annonce de la nouvelle politique spatiale des États-Unis, dont nous avons été informés ici même l'année dernière. Les travaux de la Conférence ne se déroulent pas à l'écart du monde.

Je voudrais dire quelques mots à propos du projet de code de conduite pour les activités spatiales soumis par l'Union européenne. Le Royaume-Uni attache une grande importance aux travaux de l'Union européenne sur ce projet de code de conduite. Je voudrais souligner, en particulier, que nous appuyons la volonté de l'Union européenne de promouvoir la coopération internationale destinée à garantir à tous les États la possibilité d'explorer et d'utiliser librement l'espace à des fins pacifiques. Le Royaume-Uni est également attaché à la mise au point de mesures de transparence et de confiance visant à améliorer concrètement et rapidement la sécurité et la sûreté dans l'espace.

Le projet de code de conduite n'est pas la seule initiative de cette nature, elle n'a pas pour but de concurrencer les autres initiatives et elle ne peut couvrir tous les aspects relatifs à l'espace. Cependant, le Royaume-Uni pense que le code de conduite proposé par l'Union européenne offre une véritable occasion de mettre en place un code de la route efficace en un laps de temps relativement bref. Basé sur le volontariat et ouvert à tous les États, il serait un moyen de promouvoir les meilleures pratiques entre les acteurs spatiaux. Il serait un outil permettant de renforcer la sécurité, la sûreté et la prévisibilité de toutes les activités spatiales, réduisant ainsi au minimum les risques d'interférences, de collisions ou d'accidents dans l'espace.

L'Union européenne poursuit de larges consultations dans le cadre de la préparation de ce projet de code de conduite. Le Royaume-Uni est prêt à appuyer cette coopération par tous moyens en sa possession, tant ici à Genève qu'ailleurs. À défaut de pouvoir vous offrir une bouteille avec une étiquette portant le nom du code de conduite, nous invitons chacun à poursuivre les discussions sur les questions relatives à l'espace, que ce soit en séance plénière ou autour d'une tasse de thé.

Le Président (*parle en anglais*): Une tasse de thé, l'heure du repas est proche! Avant de donner la parole au Bélarus, je précise que les derniers orateurs sur la liste sont l'Inde, l'Égypte, l'Indonésie et la Serbie. Je donne la parole au représentant du Bélarus.

M. Ponomarev (Bélarus) (*parle en russe*): La sécurité dans l'espace constitue un des principaux enjeux en matière de sécurité internationale. Les activités spatiales sont omniprésentes dans bien des secteurs de l'activité humaine, et elles conditionnent directement le développement harmonieux des États et le bien-être de leurs habitants.

Nous pensons que la prévention d'une course aux armements dans l'espace est encore plus importante aujourd'hui qu'il y a trente ans. Au cours des dernières années écoulées, nous avons constaté que l'application des instruments juridiques internationaux régissant les activités spatiales des États ne suffisait pas à soulager les tensions et à restaurer la confiance entre États. Nous avons besoin de règles du jeu claires et transparentes pour l'espace.

Un certain nombre d'initiatives importantes ont déjà été présentées dans ce domaine. La déclaration unilatérale par certains pays d'un moratoire sur le premier déploiement dans l'espace d'armes de quelque nature que ce soit contribue, de toute évidence, à assurer la sécurité dans l'espace.

Dans les résolutions citées aujourd'hui, à savoir la résolution 65/44 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la résolution 65/68 sur les mesures propres à renforcer la transparence et la confiance dans les activités spatiales, l'Assemblée générale des Nations Unies a envoyé un message clair à la communauté internationale. Nous sommes convaincus que la création du groupe d'experts gouvernementaux alimentera un examen approfondi et complet de la question.

Nous sommes favorables à l'élaboration d'initiatives régionales en la matière, telles que le code de conduite pour les activités spatiales de l'Union européenne. Nous espérons que ce code de conduite deviendra un outil efficace non seulement au niveau régional, mais aussi au niveau mondial.

Dans le même temps, nous estimons que ni les moratoires unilatéraux ni les initiatives régionales pour des mesures de confiance ne remplaceront un traité universel et juridiquement contraignant visant à prévenir le possible déploiement d'armes dans l'espace. Nous avons besoin de garanties supplémentaires s'agissant de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace. En tant que partisans d'une approche préventive, nous croyons que la communauté internationale doit prendre toutes les mesures possibles dans le but d'élaborer un traité destiné à prévenir la militarisation de l'espace, avant que le déploiement d'armes dans l'espace devienne réalité.

Comme l'ont souligné à juste titre un certain nombre de délégations aujourd'hui, ces efforts doivent être faits dans le cadre de la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, nous appuyons l'initiative soumise en 2008 par la Fédération de Russie et la Chine proposant l'examen d'un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Notre délégation a pris une part active aux discussions officieuses que la Conférence du désarmement a consacrées à ce projet de traité. Nous sommes convaincus qu'en dépit de la grande diversité des positions concernant la forme que ce traité devrait prendre s'agissant de la réglementation juridique et des définitions, ce débat nous a aidés à mieux comprendre la question. Nous sommes convaincus que la conclusion d'un traité multilatéral, non discriminatoire et juridiquement contraignant sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux répond à la fois aux intérêts des États qui disposent déjà de moyens importants dans l'espace et à ceux des États qui sont en train de se doter de tels moyens. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Bélarus de sa déclaration, et je donne la parole à l'Inde.

M. Rao (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis 1982, et l'Inde a toujours souhaité que la Conférence se saisisse de cette question. L'importance d'une telle démarche a été confirmée, récemment, par l'essor de l'utilisation pacifique de l'espace et de la coopération internationale en la matière. Nul n'est besoin de m'attarder sur la façon dont l'utilisation de biens spatiaux a révolutionné la diffusion, les télécommunications et les prévisions météorologiques pour le bénéfice de tous. En effet, l'espace est devenu une nouvelle frontière pour les pays en développement comme pour les pays développés.

Le programme spatial indien s'est toujours attaché à intégrer les progrès des technologies et applications spatiales aux objectifs nationaux de développement. Récemment, Antrix Corporation, le bras commercial de l'Organisation indienne de recherche spatiale, a reçu le Globe Sustainability Research Award 2010 pour avoir démontré que les technologies spatiales et informatiques pouvaient être utilisées de façon omniprésente dans le cadre d'un programme de développement ambitieux. En juillet 2010, dans le cadre de son seizième vol réussi, le lanceur – un lanceur de satellites Polar – a placé CARTOSAT-2B et quatre satellites auxiliaires (dont un satellite algérien et deux canadiens) sur leur orbite respective. Avec le lancement de Chandrayaan-1, le programme spatial indien est entré dans sa phase d'exploration de l'espace. Chandrayaan-1, qui a emporté de nombreuses charges internationales, notamment américaines, a largement contribué à établir la présence de molécules d'eau et d'hydroxyle sur la surface de la Lune.

Une mission lunaire, Chandrayaan-2, sera mise en place en coopération avec la Russie. Cela montre l'importance que nous attachons à la coopération internationale dans les activités spatiales, notamment aux projets de coopération scientifique, aux cadres internationaux régissant l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et à l'échange de données d'expérience et de services, particulièrement avec d'autres pays en développement pour développer des capacités.

Toute étude des activités spatiales montre l'ampleur et le rythme de l'augmentation de la place de l'espace dans les efforts nationaux et internationaux. Avec l'encombrement croissant de ce bien commun, dû à l'essor de la technologie, il est naturel de se demander si le cadre juridique international existant applicable à l'espace, tel qu'il a été élaboré à l'aube de l'ère spatiale, il y a plus de trente ans, suffit à répondre aux défis présents et à venir.

L'Inde est opposée à la militarisation de l'espace, patrimoine commun de l'humanité. Nous pensons qu'il est primordial de préserver et promouvoir les bénéfices découlant des progrès de la technologie spatiale et de ses applications. Pour atteindre cet objectif, il faudra mettre en œuvre un processus progressif associant dispositif juridique, mesures de transparence et de confiance et arrangements non discriminatoires et largement acceptable au niveau international. Étant donné la dimension mondiale des activités spatiales, des arrangements spécifiques et partiels ne sont pas la bonne solution. L'espace ne doit pas devenir le théâtre d'une compétition, mais une frontière nouvelle et élargie pour la coopération. Il incombe par conséquent aux puissances spatiales de contribuer aux efforts internationaux destinés à promouvoir le processus progressif par l'adoption de mesures juridiquement contraignantes complétées par des mesures de transparence et de confiance.

Nous appuyons les efforts internationaux destinés à renforcer la sécurité et la sûreté des biens spatiaux et à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Certes, des mesures de transparence et de confiance non discriminatoires et universellement acceptables seraient utiles en tant que mesures complémentaires, mais notre objectif doit être la négociation d'instruments juridiquement contraignants propres à améliorer la sécurité dans l'espace pour tous les utilisateurs de cet environnement. À la Conférence du désarmement, notre priorité absolue est de convenir d'un programme de travail qui nous permette de commencer un travail de fond, notamment des négociations consacrées, entre autres, à la

question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre d'un organe subsidiaire de la Conférence. Une fois ce programme de travail adopté, il sera possible de se pencher plus attentivement sur un certain nombre de propositions concernant, notamment, un projet de traité.

Permettez-moi de conclure en faisant mes adieux à l'Ambassadeur Im Han-taek. Il s'agit d'un bon ami qui va nous manquer, non seulement professionnellement, mais aussi sur un plan plus personnel. Je forme à son égard les souhaits les meilleurs, ainsi qu'à sa famille.

Le Président (*parle en anglais*): je remercie l'Ambassadeur Rao de sa déclaration, et je donne la parole à l'Égypte.

M. El-Atawy (Égypte) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, l'Égypte reconnaît l'importance cruciale de l'espace pour nos sociétés et nos modes de vie modernes. Les applications quotidiennes que nous tenons aujourd'hui pour acquises n'existeraient plus si l'espace devenait inaccessible. C'est pour cette raison que l'Égypte a toujours été en pointe dans la promotion de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et, dans ce contexte, elle a, en alternance avec Sri Lanka, soumis à l'Assemblée générale une résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cette résolution repose sur l'idée selon laquelle l'espace constitue le patrimoine commun de l'humanité. Il est un bien public dont nous profitons tous et que nous devons tous préserver en empêchant tout pays ou groupe de pays de le dégrader. C'est pourquoi le déploiement d'armes dans l'espace constituerait un danger pour le monde.

Nous reconnaissons que l'espace englobe une multitude d'aspects différents. Certains ont trait aux utilisations utiles de l'espace, telles que les télécommunications, qui concernent l'Union internationale des télécommunications, ou à d'autres utilisations pacifiques qui concernent le COPUOS à Vienne. Cependant, le problème de la course aux armements dans l'espace n'est pas moins important, et il appelle une solution. C'est dans ce contexte que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociations dans le domaine du désarmement, a un rôle unique à jouer pour résoudre ces difficultés. C'est une tâche qui nous incombe à tous et qui, en tant que telle, doit être accomplie dans un cadre véritablement multilatéral et non dans le cadre d'efforts unilatéraux, bilatéraux ou plurilatéraux. En effet, la prévention d'une course aux armements dans l'espace requiert et mérite une attention sans partage et ce pas uniquement du fait de son importance; mais elle exige aussi notre attention immédiate. Nous avons vu avec les armes nucléaires qu'il était beaucoup plus facile de prévenir une course aux armements avant qu'elle ait lieu que de tenter de l'enrayer, puis de l'inverser, après qu'elle a effectivement commencé.

J'ai évoqué tout à l'heure la résolution de l'Assemblée générale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'adoption de cette résolution, année après année et à la quasi-unanimité, montre que cette question est – pour employer la métaphore souvent utilisée abusivement – mûre pour la négociation à la Conférence du désarmement. Seuls deux États membres de l'Assemblée générale se sont abstenus lors du vote de cette résolution, et je saisis cette occasion de les exhorter à se joindre à la communauté mondiale en votant pour cette résolution et en permettant à la Conférence du désarmement d'ouvrir des négociations sur un traité juridiquement contraignant et vérifiable sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En effet, nous avons même été saisis par la Fédération de Russie et la Chine d'un projet de traité susceptible de servir de base à des négociations, qui ne préjugerait d'aucun résultat final.

Dans le contexte des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, permettez-moi de faire quelques observations concernant certaines perceptions erronées. En premier lieu, le régime juridique existant est insuffisant: de nombreux éléments ne sont pas couverts

par les traités existants. Un nouveau traité juridiquement contraignant est donc nécessaire pour interdire non seulement le déploiement d'armes quelles qu'elles soient dans l'espace ou sur des corps célestes, mais aussi le déploiement, sur terre ou dans l'espace, d'armes prenant pour cible les satellites, telles que les armes antisatellite.

En deuxième lieu, la gestion durable de l'espace est, certes, une noble cause, et le risque d'accident causé par des débris spatiaux est bien réel, mais la menace d'une course aux armements dans l'espace est tout aussi réelle et mérite toute notre attention. Nous pouvons compter sur nos collègues de Vienne pour traiter les questions relatives aux utilisations pacifiques de l'espace, et nous charger ici de conclure un traité qui viserait à prévenir la chose qui est susceptible de gâcher tout accord sur de telles utilisations pacifiques en faisant de l'espace un champ de bataille.

En troisième lieu, les mesures de transparence et de confiances sont une bonne chose, mais en complément et non en remplacement d'un instrument juridiquement contraignant, comme c'est le cas dans tout autre domaine du désarmement dans lequel les États, loin de se satisfaire de mesures de transparence et de confiance non contraignantes, recherchent la confiance et la fiabilité de traités juridiquement contraignants.

En quatrième lieu, la vérification est possible, de la même façon que les positions concernant la possibilité, ou, devrais-je dire, l'impossibilité de vérifier un traité sur les matières fissiles, ont évolué au cours des dernières années écoulées. Cette possibilité a été révélée par l'UNIDIR, dont les études ont montré qu'un traité sur l'espace pouvait aussi être vérifié.

En cinquième lieu, l'implantation d'armes dans l'espace n'est pas la même chose que la militarisation de l'espace. S'il existe des utilisations militaires de l'espace qui sont «légitimes» – notamment dans les communications et la navigation – l'implantation d'armes dans l'espace et le fait de prendre pour cible des satellites constituent une menace pour l'utilisation même de l'espace, menace qui touche indistinctement l'ensemble des pays du monde. Je tiens également à souligner que la même distinction dans l'utilisation «légitime» de matières fissiles de qualité non militaire à des fins militaires est avancée pour exclure ces matières d'un éventuel traité sur les matières fissiles, et que cette distinction semble s'appliquer à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Enfin, permettez-moi de souligner qu'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace devra être universel, vérifiable et équitable, et qu'il devra comporter les mêmes obligations et les mêmes avantages pour tous les États membres. C'est ce que nous pouvons faire, et c'est ce que nous devons faire.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Égypte de sa déclaration et je donne la parole à l'Indonésie.

M^{me} Djajaprawira (Indonésie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que la question de la course aux armements dans l'espace est d'une importance cruciale et qu'elle appelle un examen immédiat de la part de la Conférence du désarmement. En effet, nous devons être déterminés dans nos efforts pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

L'Indonésie réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociations dans le domaine du désarmement et qu'elle doit examiner cette question spécifique en tâchant de trouver des moyens d'éviter une course aux armements dans l'espace. La prévention d'une course aux armements dans l'espace a acquis un caractère d'urgence à la lumière des préoccupations légitimes selon lesquelles les instruments juridiques existants ne suffisent pas à empêcher la militarisation de l'espace et l'implantation d'armes dans cet environnement.

À cet égard, je rappelle que l'Indonésie, conjointement avec la Chine, la Russie, le Viet Nam, le Bélarus, le Zimbabwe et la République arabe syrienne, a soumis un document de travail (CD/1679) datée du 28 juin 2002, dans lequel sont exposés les éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Je crois que ce document de travail conserve toute sa pertinence au regard du point de l'ordre du jour considéré.

En effet, la transparence des règles, les mesures de transparence et de confiance, les codes de conduite et un mécanisme volontaire sont autant d'éléments complémentaires importants d'un futur instrument juridique international relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace. Pour ce qui est de l'instrument juridique international, nous saluons l'initiative russo-chinoise proposée sous la cote CD/1839, à savoir le projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous pensons que ce projet mérite un examen plus approfondi.

Permettez-moi également de rappeler que, dans sa résolution 65/44 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Assemblée générale réaffirme l'importance et l'urgence de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la volonté de tous les États de contribuer à cet objectif commun. Par ailleurs, l'Assemblée générale invite la Conférence du désarmement à créer un groupe de travail chargé d'examiner tous les aspects relatifs à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

En conclusion, nous tenons à souligner que tous les États ont pour responsabilité de s'abstenir de toute activité susceptible de compromettre l'objectif commun que constitue la préservation de l'espace en tant qu'environnement non militarisé. Nous sommes fermement convaincus que l'exploration et l'utilisation de l'espace et des autres corps célestes doivent avoir des objectifs exclusivement pacifiques et bénéficier à l'ensemble des États.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la représentante de l'Indonésie de sa déclaration et je donne la parole à la Serbie.

M. Zvekić (Serbie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, l'espace est bel et bien notre univers, l'univers de chacun d'entre nous, grands et petits, riches et pauvres, dotés ou non dotés d'armes nucléaires. Avec des activités spatiales sondant toujours plus avant la hauteur et la profondeur de l'espace, nous repoussons toujours plus loin les frontières de notre connaissance de cet environnement sans limite. L'exploration de l'espace fait partie de la réalité d'aujourd'hui et constitue le défi de l'humanité par excellence. L'espace est une ressource commune et un bien commun, c'est-à-dire un environnement ouvert à tous. Il doit être préservé et exploré comme un bien commun, pour le bien commun et pour un avenir commun. La prévention d'une course aux armements constitue le préalable à un avenir commun susceptible de nous unir. Dans ce contexte, la Conférence du désarmement n'a aucune excuse à ne pas parvenir à un consensus sur la méthode et les objectifs, comprenant un instrument international juridiquement contraignant et des lignes directrices.

La Serbie, petit État observateur à la Conférence du désarmement, salue tous les efforts entrepris dans le but de renforcer la coopération internationale destinée à prévenir une course aux armements dans l'espace. À cette fin, nous ne pouvons offrir que notre engagement politique, nos connaissances et notre volonté de travailler à promouvoir, par exemple, l'initiative de l'Union européenne relative à un projet de code de conduite et le projet de traité soumis en 2008 par la Russie et la Chine.

Ce qui vient d'être dit doit être compris comme la contribution potentiellement faible d'un petit État observateur à la réalisation d'un grand objectif de l'humanité, à savoir un espace pacifique, sans armes et sans limites, véritable avenir commun pour toute l'humanité, du moins lorsque nous aurons été admis parmi vous.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Zvekić de sa déclaration. La liste des orateurs est épuisée. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole à ce stade?

Si tel n'est pas le cas, la prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 10 février à 10 heures, et elle sera consacrée, quoique pas nécessairement exclusivement, à la quatrième question centrale.

La séance est levée à 12 h 30.